

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
 M. DONALD LABRIE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT
D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À DANFORD LAKE
DANS LA MUNICIPALITÉ D'ALLEYN-et-CAWOOD**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 17 mai 2007, 19 h
Cathédrale Saint-Jean-Marie-Vianney
160, rue Bruchési
Gatineau

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 MAI 2007 1
MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

PÉRIODE DE QUESTIONS :

STEVE FOWLER 10
ZENON CHMIELOWSKI 27
PATRICK FOWLER..... 31
MICHEL TURCOT 33
GEORGE McCORMICK..... 38

REPRISE DE LA SÉANCE 43

SHANNON MARTIN..... 45
LINDA CRONK 57
ANDRÉ CARRIÈRE 60
PAUL DINGLEDINE 65
GILLES PELLETIER..... 70
STEPHANIE MILFORD 73

LA PRÉSIDENTE:

5 Bonsoir tout le monde ! Bienvenue à l'audience publique portant sur le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake dans la Municipalité d'Alley-et-Cawood.

10 Comme nous procédons, c'est que le registre est ouvert et vous devez vous inscrire au registre pour pouvoir poser des questions. À chaque fois que vous vous inscrivez au registre, lorsque vous êtes appelés, vous venez à la table des intervenants à l'avant et la question que vous allez poser doit m'être adressée. C'est une question par participant et si vous avez d'autres questions, vous vous réinscrivez. C'est la commission qui va diriger les questions soit du côté du promoteur ou soit du côté des personnes-ressources.

15 Il y a plusieurs organismes qui sont encore avec nous, dont le ministère des Transports du Québec, Santé et Services sociaux, les MRC, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

20 Y a-t-il un représentant de la Municipalité d'Alley-et-Cawood dans la salle? Oui. La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, Municipalité régionale de comté de Pontiac, Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais, la Ville de Gatineau, ça ne sera pas long, il va arriver sûrement .

25 Alors, sans plus tarder, nous allons commencer avec une série de questions qui avaient été adressées à la commission par écrit. J'invite le commissaire à présenter ces questions.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

30 À présenter les questions au nom de madame Hélène Thompson qui ne devait pas être ici. Alors, on en a une série. Je vais résumer le préambule. Ce matin, la date qu'elle nous a envoyé ce fax-là je crois, peu importe, c'est avant-hier, sur les routes, la 301 et la 105, sur une période de 30 minutes, elle a compté 28 camions sur un total de 105. Bon, elle se demande, comme ces routes sont désignées pour camionnage, est-ce qu'il y a une limite du nombre de camions qui feront le va-et-vient sur ces routes?

M. JACQUES HENRY :

40 Alors, pour répondre à votre question à ce sujet, en tout cas, il n'y a pas de limite comme telle en termes de nombre de camions. Le ministère, dans sa mission, a comme devoir d'assurer le transport des personnes et des marchandises sur son réseau routier de façon sécuritaire. Ça fait qu'il n'y a pas de limite comme telle.

45 On sait toutefois qu'il y a des analyses qui se font en termes de capacité de la route, à savoir quelle est la capacité maximum qu'une route peut recevoir, et il y a différents facteurs qui doivent être considérés pour analyser les capacités d'une route, puis quand ces évaluations-là sont faites, c'est des lettres qu'on donne de A à F; F étant une route qui est très congestionnée et A, une route qui est très fluide. Et les analyses qu'on a faites, en tout cas sur la route 105 et principalement la 301, il n'y a pas de problématique de congestion sur ces axes-là.

50 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Merci. Une question qui pourrait peut-être être répondue par monsieur Rouleau. Elle met en doute le nombre de 122 passages de camion. Elle demande combien de trajets privés prévoyez-vous? Est-ce que ça rentre en compte dans votre montant de 122?

55 **M. DENIS ROULEAU :**

Je passe la parole à Patrick Gagnon.

60 **M. PATRICK GAGNON :**

Bonsoir, monsieur le commissaire ! Concernant le 122 passages, ces 122 passages-là ont été établis au tonnage maximum. Donc, lorsqu'on parlait avant-hier de long terme au tonnage maximum, donc pour étudier on pourrait dire pas le pire scénario mais le cas le plus défavorable qu'on pourrait avoir, donc le tonnage maximum, c'est ça qui a été utilisé pour déterminer le 122 passages.

70 De plus, nous avons utilisé des camions qui proviendraient du centre de transfert, qui sont déjà utilisés par la Ville de Gatineau pour les tonnages qui provenaient de cette région. Donc, nous avons étudié le même schéma ou le même genre de déplacements qui sont effectués présentement par les déchets pour les amener chez nous, qui fait qu'au tonnage maximal, on arrivait à 122 passages pour la 301.

75 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Merci. Une question pour la Ville de Gatineau, on va attendre son représentant.

80 Ensuite, durant la période de dégel où les poids sont limités, est-ce que ce nombre de camions peut doubler? Je crois que vous avez déjà répondu à cette question. Peut-être que vous pourriez nous donner une indication rapidement.

M. PATRICK GAGNON :

Oui, monsieur le commissaire. Pour certains camions, la charge doit être réduite. Je

85 crois que pour les camions de vidanges de 7 tonnes, c'est des tonnages admissibles en période de dégel. Donc, c'est seulement pour les gros transporteurs, les gros véhicules – et peut-être monsieur du ministère des Transports pourra confirmer – donc il y a une charge à appliquer différente à ce moment-là, mais qui ne double pas nécessairement le nombre de voyages, mais limite la charge des camions à être transportés.

90

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci. Est-ce que vous confirmez ces données-là, monsieur?

95

M. JACQUES HENRY :

Je n'ai pas de détails concernant le transport en surcharge, selon les types de camion. Ce qu'on sait, c'est ça, c'est que les différents véhicules, en tout cas, ont des charges limites et puis en période de dégel, on sait qu'il y a une règle concernant la demi-charge. À savoir, comment est-ce que le promoteur va gérer cette situation-là, c'est de son ressort, en autant qu'il respecte les règles qui sont le Code de sécurité routière, les règles qui sont assurées par la SAAQ, le contrôle routier.

100

M. DONALD LABRIE, commissaire :

105

Donc, le poids de vidanges de ces camions-là n'excéderait pas les charges maximales autorisées pour la période de dégel.

M. DENIS ROULEAU :

110

Au départ, ce sera une responsabilité du transporteur. Nous ne sommes pas les transporteurs de ces matières. Nous sommes que l'exploitant du site qui les reçoit. Par contre, c'est une fonction du nombre d'essieux, mais il y a aussi une question de densité des matériaux transportés qui, au départ, un chargement plein de ces matières-là dans un camion fait en sorte que le camion n'est pas à sa charge maximale permise. C'est le volume qui est atteint. Le volume maximal est atteint mais pas la charge en masse. Alors, étant donné que déjà, au départ, il n'atteint pas sa masse maximale, il peut y avoir une réduction mais pas de la moitié.

115

M. DONALD LABRIE, commissaire :

120

D'accord, merci. Ensuite, le promoteur a mentionné que les trajets se feraient durant les jours de la semaine et durant les heures de bureau. Est-ce que c'est une loi ou bien une obligation de la part de LDC?

125

M. DENIS ROULEAU :

C'est un engagement de la part de LDC.

130 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

D'accord. Une question concernant les deux routes en question, 301 et 105. Est-ce que vous planifiez de réparer les routes et de les élargir à 4 lignes pour accommoder, ce qu'elle dit, ce gros volume de trafic additionnel?

135 **M. JACQUES HENRY :**

140 En termes de planification, d'abord au niveau de la 301, il n'y a pas d'interventions qui sont prévues à ce sujet-là concernant la 301. On a déjà mentionné en après-midi que les débits de circulation sur la 301 sont déjà très réduits. C'est une route à faible trafic. Ça fait que sur la 301, il n'y a rien de prévu.

145 Au niveau de la route 105, il y a des interventions qui sont prévues au niveau d'une planification quinquennale, si on veut. On sait d'abord que la portion entre la fin de l'autoroute actuelle et Wakefield, et puis également juste de l'autre côté de Wakefield, il y a un raccordement à la 105 qui est prévue, tout ça est prévu en autoroute.

150 Les ministres des transports provincial et fédéral ont déjà annoncé que les travaux seraient initiés dès cet été pour une première portion de 2.5 kilomètres à partir de la fin de l'autoroute. Par la suite, il va rester 6.5 kilomètres pour se raccorder jusqu'à Wakefield et, à ce sujet-là, les ministres se sont engagés à préparer les plans et devis en vue d'une réalisation éventuelle, mais il n'y a pas de date qui a été définie à ce sujet-là.

155 Passé Wakefield, il y a des interventions qui sont prévues de façon ponctuelle. Dès cet été, il y a le contournement du secteur Farrellton qui est prévu, mais tout ce secteur-là passé Wakefield, il n'y a pas d'élargissement à 4 voies. Déjà le ministère a fait le pavage de tous les accotements le long de la route 105, ça ça a été réalisé au cours des dernières années. Ce qu'il reste à faire, c'est des améliorations ponctuelles.

160 Il y a des courbes qui sont plus serrées. Le secteur de Farrellton, c'est le cas. Il y a le secteur aussi Brennan's Hill, Alcove où il va y avoir des interventions éventuellement mais qui font l'objet d'études en ce moment. Mais la route va demeurer à 2 voies avec voie de dépassement occasionnelle. Ça, c'est pour la portion au nord de Wakefield. Au sud de Wakefield, on parle d'autoroute.

165 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Une question de la commission. La 301 de Kazabazua vers le site, on a remarqué que le pavé, la chaussée était en mauvais état, très mauvais état par bouts même. Est-ce

170 que vous avez des plans d'amélioration? On a remarqué également que l'accotement n'est pas pavé et que les camions qui circulent entraînent la poussière sur les accotements, il y a un nuage de poussière qui suivait les camions quand on est allés. Est-ce que vous avez des plans d'amélioration pour ce tronçon de route là sur la 301?

175 **M. JACQUES HENRY :**

Au niveau de la route 301, effectivement il y a un projet qui est inscrit dans notre planification quinquennale où en termes d'années de réalisation, comme je vous l'ai déjà dit, c'est toujours fonction des crédits qui sont alloués au niveau du ministère, parce que les besoins sont quand même grands. Mais le projet en tout cas de Kaz en allant vers Danford Lake est inscrit dans notre planification.

180 Concernant le pavage des accotements, ça n'a pas été considéré à l'heure actuelle, mais quand le projet va se préparer éventuellement, c'est un élément qui pourrait être regardé.

185 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Surtout sur le tronçon où on aura une forte intensité de camions.

190 Donc je reviens aux questions de madame Thompson. La station de pesée ou de contrôle qui est mentionnée dans l'étude d'impact concernant les camions qui pourraient être sujets à la surveillance pour les éléments radiologiques, c'est-à-dire le contrôle radiologique... c'est-à-dire que c'est une mesure radiologique pour savoir s'il y a des éléments radioactifs dans les camions, alors elle se demande comment vous allez procéder et qu'est-ce que vous allez faire pour détecter, pour soupçonner qu'il y a un camion qui transporte des éléments radioactifs?

195 **M. DENIS ROULEAU :**

200 Merci, monsieur le commissaire. Je cède la parole à Yves Gagnon.

M. YVES GAGNON :

205 Oui, monsieur le commissaire. Alors, là-dessus, ce qui est fait généralement, c'est qu'il y a des équipements spécialisés qui sont installés de part et d'autre de la balance comme telle, donc qui ont pour principale fonction justement de détecter dans le chargement la présence de matières pouvant être radioactives.

Alors, c'est l'article 38 du nouveau règlement qui exige ça dans le cas de tous les

210 nouveaux lieux d'enfouissement technique. Et essentiellement et, écoutez, moi, je ne suis
pas un spécialiste dans le domaine, mais ce que semble avoir constaté le législateur, c'est
qu'il arrivait à l'occasion qu'il y ait entre autres des matières comme, par exemple, des gens
qui subissent des tests pour détecter des cancers ou en tout cas dans le domaine des cancers,
des couches par exemple qui pouvaient contenir des matières des fois radioactives, donc
215 c'est essentiellement pour détecter ce genre de «matières résiduelles» là, si vous voulez, que
ça aurait été imposé maintenant par le gouvernement.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

220 Mais est-ce que ça va être fait systématiquement sur tous les camions?

M. YVES GAGNON :

225 Oui, absolument oui. Tous les chargements sans exception vont passer sur la
balance, si vous voulez, puis vont être soumis à cette vérification-là.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Qu'est-ce que vous faites quand vous détectez une substance radioactive?

230 **M. YVES GAGNON :**

Là, là-dessus, il y a différentes procédures qui sont prévues dépendamment de la
matière, si vous voulez, mais il peut y avoir un contact avec la Commission canadienne de
sûreté nucléaire qui est basée à Laval, je crois. Et évidemment, en premier lieu, les gens du
235 ministère de l'Environnement vont être contactés du bureau régional donc de l'Outaouais et là,
par la suite, ça va se faire, si vous voulez, conjointement avec les représentants du
ministère à savoir est-ce qu'on contacte la Commission canadienne de sûreté nucléaire et
qu'est-ce qu'on doit faire avec ces matières-là. Parce que vous pouvez avoir évidemment
différents cas de figure, si vous voulez, qui sont susceptibles d'arriver.

240

M. DONALD LABRIE, commissaire :

De toute façon, le camion va être stationné de côté puis il va attendre.

245 **M. YVES GAGNON :**

Oui, absolument.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

250

Vous allez attendre les directives.

M. YVES GAGNON :

255 Oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

260 Une dernière question. Si le projet est approuvé, est-ce que la coalition ou d'autres groupes ou d'autres citoyens vont pouvoir visiter le site pour comprendre ce qui se passe et puis est-ce qu'il va y avoir encore des limites d'accès au site?

M. ANDRÉ POULIN :

265 Je pense qu'à plusieurs reprises, on a mentionné la mise sur pied du comité de vigilance. Je pense que les transcriptions démontrent que le comité de vigilance est l'instrument idéal pour la transparence de tous les résultats, la visite du site, donc tous les aspects de suivi et contrôle qui va être fait par le promoteur, et également la disposition et les données par le ministère de l'Environnement.

270

LA PRÉSIDENTE :

Parce qu'actuellement, il n'y a pas de comité de vigilance.

275 **M. ANDRÉ POULIN :**

280 Je pense qu'actuellement, le mot a été pas tout à fait approprié. C'est plutôt un comité de suivi environnemental qui a été mis sur pied pour s'assurer que le processus était le plus possible paritaire. Ce n'est pas véritablement un comité de vigilance tel que le règlement le prévoit.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

285 Donc ça complète les questions de madame Thompson.

290 J'aurais une autre question concernant la sécurité. À l'intersection de la 301 et de l'accès au site où il passe en moyenne, selon la période de mesure, 162 camions par jour, et on va en ajouter 122 qui sont des entrées et des sorties au site si le projet se réalise, est-ce que ça pose un problème de sécurité? Est-ce qu'il y a des dispositions qui devraient être envisagées pour élargir la route dans ce secteur-là? Qu'est-ce que vous en pensez?

M. JACQUES HENRY :

À ce moment-là, quand le promoteur, le jour où il va avoir un O.K. puis qu'il va

295 vouloir réaliser son projet, va devoir demander un permis au ministère pour aménager un
accès à la route et puis, à ce moment-là, comme on a déjà mentionné dans les
commentaires, c'est qu'on demande généralement au promoteur de nous fournir une analyse
de sécurité et de circulation détaillée de l'accès au site. Puis on lui demande de vérifier toutes
300 sortes de choses, comme la visibilité quand les véhicules sortent du site, est-ce que les
visibilités sont bonnes de part et d'autre du site.

Donc, le promoteur peut installer son accès où il veut sur son lot mais, en tout cas, il
doit rencontrer quand même certaines exigences qui sont les normes du ministère quand il
aménage son accès. Si jamais il y a un besoin d'aménagement quelconque de voie auxiliaire,
305 bien généralement c'est à sa charge. Ça fait qu'on demande, on exige du promoteur de nous
produire une analyse détaillée de circulation et de sécurité de son aménagement.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

310 Comment vous aménageriez l'intersection, monsieur Rouleau, si le projet se réalise?

M. DENIS ROULEAU :

Je laisse la parole à Patrick Gagnon, monsieur le commissaire.

315

M. PATRICK GAGNON :

Monsieur le commissaire, comme l'a expliqué le responsable du ministère des
Transports, en ingénierie, on a des normes et des critères de design à respecter, qui ont été
320 établis par le ministère des Transports, que ce soit pour les virages à gauche, les voies
auxiliaires au besoin. Donc, chaque dossier est analysé. Une fois qu'on fait la mise en plan
final, on doit présenter le projet au ministère des Transports pour être en conformité avec les
accès sur les routes du ministère.

325 Donc, chaque projet est regardé cas par cas. Donc, nous allons aménager une voie
d'accès conforme aux exigences du ministère des Transports en fonction de la réglementation
pour les virages à gauche, des distances de visibilité et d'arrêt. Donc, c'est déjà tout prescrit
dans les codes d'ingénierie pour le design.

330 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Il pourrait y avoir une signalisation particulière qui signale sortie de camions?

M. PATRICK GAGNON :

335

Oui, effectivement. L'entrée du site doit être annoncée avant l'entrée. Il va y avoir un

panneau qui va annoncer l'entrée du site aussi. Ou certain besoin des fois, il peut y avoir même une signalisation spéciale, les panneaux qu'on appelle avec des luminescents jaunes qui peut indiquer la présence de camions et tout ça. Donc, chaque cas est analysé cas par cas et en conformité avec le ministère des Transports, mais nous devons faire une voie d'accès qui rencontre les exigences du ministère. C'est déjà tout prescrit selon la quantité de camions, le nombre de véhicules et tout ça.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci. Avez-vous autre chose à ajouter?

M. JACQUES HENRY :

Non, rien de plus. En fait, c'est ça, c'est au promoteur de nous présenter ses analyses et puis le concept de l'aménagement de l'intersection. Et par la suite, nous, on en fait l'analyse et, au besoin, en tout cas, on fait des échanges avec le promoteur pour rectifier s'il y a lieu.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci, monsieur Henry.

LA PRÉSIDENTE :

Avant de poursuivre avec les inscriptions, est-ce qu'il y a des informations additionnelles que vous seriez prêts à donner à ce moment-ci ou documents déposés, du côté du promoteur ou des personnes-ressources. Ça va?

M. DENIS ROULEAU :

Rien pour nous.

LA PRÉSIDENTE :

Du côté des personnes-ressources, ça va?

M. JEAN MBARAGA :

Excusez, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

380

M. JEAN MBARAGA :

J'ai reçu justement le fameux comptage de camions qu'on a demandé pour les deux sites d'enfouissement. Je vais les déposer en arrière. Ils sont en douze copies.

385

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Est-ce que monsieur Steve Connolly est ici? Non.

390

Monsieur Jean-Marc Boucher?

M. JEAN-MARC BOUCHER :

395

Madame la présidente, je suis Jean-Marc Boucher. Ma question a déjà été posée cet après-midi par quelqu'un d'autre.

LA PRÉSIDENTE :

400

Merci. Monsieur Steve Fowler.

M. STEVE FOWLER :

405

Madame la présidente, monsieur le commissaire, merci pour m'avoir accordé l'opportunité pour vous adresser ce soir. Je m'appelle Steve Fowler et depuis 18 ans, je suis propriétaire à lac McCauley dans la Municipalité de Kazabazua pas loin du site en discussion ici.

410

(TRADUCTION) J'aimerais d'abord vous dire que toute cette façon de faire du BAPE m'impressionne beaucoup, cette divulgation publique, ce genre de réunion publique et les personnes très qualifiées, très distinguées, représentant les divers ministères, tout cela m'impressionne et je suis convaincu que grâce à tout ce soutien, il sera possible pour la région de Gatineau de trouver la meilleure des solutions pour la gestion des déchets pour l'ensemble de la région.

415

Or, nous savons que ce n'est pas la région pour laquelle nous sommes là. Nous sommes là pour débattre simplement d'une seule chose, c'est-à-dire un lieu d'enfouissement technique en un seul endroit et de la part d'un seul fournisseur de service.

420

Comprenez-moi bien. Si on définit bien le véritable besoin et qu'il nous faut un lieu d'enfouissement technique, nul doute que LDC peut offrir une bonne solution. Mais ce que je cherche à comprendre et ce que je veux comprendre, c'est comment on a pu atteindre ce

point et pourquoi LDC est-il là?

425 Dans leur présentation, ils ont signalé que c'est en 2004, si je me rappelle, dans leur esprit du moins, que tout a été lancé, que c'est eux qui ont lancé le processus en communiquant avec la Municipalité d'Alleyne-et-Cawood. Mais, à mon avis, il a dû se passer beaucoup de choses bien avant cela car, si j'ai bien compris le processus tel qu'on l'a expliqué, la MRC et chacune des régions, quoi, doit disposer d'un plan de gestion des déchets.

430 Donc, ils doivent se réunir, tomber d'accord pour voir ce qu'il y a de mieux pour la région et une fois qu'il y a un tel plan, on doit savoir d'abord si on a besoin d'un lieu d'enfouissement technique ou s'il faut opter pour une autre solution. Si oui, on doit mesurer bien sûr la quantité de déchets et la taille du lieu, il faut choisir un lieu, ensuite offrir des
435 spécifications pour la conception avec des fonds publics, sans doute j'imagine, et qu'ensuite il y aurait un processus d'appel d'offres, un processus de sélection et, en bout de piste, on accorderait au meilleur fournisseur le contrat.

440 Ça pourrait être LDC ou Laidlaw ou quelqu'un d'autre et puis, ensuite, on lancerait, on enclencherait le processus du BAPE, si j'ai bien compris la façon dont les choses se font.

445 Or, nous nous retrouvons là et ma question – au fond, il m'a fallu un moment pour atteindre ma question – mais la question est la suivante. Est-ce que tout cela s'est fait et est-ce que LDC est là à la suite, après avoir remporté ce processus en fonction d'un besoin clairement identifié, une façon de faire nettement définie. En d'autres mots, est-ce qu'il nous propose une solution qu'on a demandée et ce, de façon concurrentielle? Ou est-ce une demande non sollicitée, imprévue, non demandée et l'on présente à la table une solution qu'on n'a pas demandée. Et pourtant, ça déclenche le processus du BAPE et ce processus de divulgation.

450 Alors, bien, si tout l'ensemble s'est bien fait tel que je l'ai indiqué et que LDC est là après avoir respecté le processus, parfait, poursuivons. Et si on n'a pas réalisé ce processus, soit parce que les MRC ne disposent pas de leur plan, ne savent pas vraiment si elles souhaitent un lieu d'enfouissement technique, alors voilà ma question : pourquoi allons-nous
455 de l'avant? Il n'est pas clair que qui que ce soit souhaite un lieu d'enfouissement technique. Ils ne savent pas quelle doit être sa taille, il n'y a pas de processus concurrentiel qui nous permettrait de savoir que c'est là le meilleur fournisseur de service.

460 Donc, est-ce que ça a été demandé, c'est tombé des nues ou si c'est le résultat de tout un processus. Qu'est-ce qui s'est produit? Voilà ma question.

LA PRÉSIDENTE :

Nous allons poser la question à la MRC de Pontiac d'abord.

465

M. PIERRE DUCHESNE :

470

Comme vous le savez, madame la présidente, toutes les MRC au Québec se devaient d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles pour se conformer à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Alors, nous avons fait l'exercice. On a évidemment regardé la problématique d'ensemble de gestion des matières résiduelles, particulièrement chez nous évidemment, et, dans notre cas, afin de se conformer à cette politique, on se devait de trouver des solutions de rechange à l'élimination des matières résiduelles.

475

Chez nous, c'est des dépôts en tranchée. Ce sont tous des dépôts en tranchée et on se retrouve aujourd'hui avec un règlement qui nous dicte de fermer les dépôts en tranchée en 2009, en janvier 2009.

480

Alors, toute la réflexion a commencé lorsqu'on a commencé à faire l'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles. Donc, ça remonte aussi loin qu'en 2000-2001 et même avant, car je dois vous rappeler que lors de la révision de notre schéma d'aménagement qui est actuellement en vigueur depuis déjà plus de 6 ans, on avait déjà cette préoccupation chez nous. Alors, ça remonte quand même à plusieurs années. Alors quand est venu le temps d'élaborer notre Plan de gestion des matières résiduelles, on s'est dit à un moment donné, il va falloir se pencher sur la problématique d'élimination des matières résiduelles chez nous.

485

490

Et qu'est-ce qu'on fait? Est-ce qu'on regarde toutes les solutions de rechange du point de vue technologique. On pense, par exemple, à la gazéification au plasma qu'on a souvent entendu parler encore tout récemment. On a regardé toutes ces alternatives-là, mais on s'est dit : soyons réalistes. À l'heure actuelle, probablement qu'il faudrait regarder dans un premier temps l'enfouissement technique et d'étudier la faisabilité d'en aménager un chez nous. Et c'était dans notre intérêt de le faire, compte tenu justement de ce qui est prévu dans le règlement du gouvernement du Québec. Alors, ça a commencé vraiment, on va dire, il y a 7 ou 8 ans déjà chez nous, la réflexion.

495

LA PRÉSIDENTE :

500

Et l'autre partie de la question, pourquoi c'est un promoteur privé? Est-ce qu'il y a eu un appel d'offres? Cette partie de question.

M. PIERRE DUCHESNE :

505

C'est le premier promoteur qui s'est présenté d'abord à la municipalité. Nous, au début, on n'était pas impliqués à fond dans le dossier jusque vers 2005, parce qu'à ce

510 moment-là, on a réalisé vraiment toutes ces choses-là et on l'a réalisé de plein fouet. Avant, on l'a réalisé mais pas vraiment. On était conscients des choses. On s'est dit : peut-être qu'il va falloir qu'on considère cette alternative, ce projet-là, puisque c'était le seul qui avait présenté un projet lié à l'élimination des matières résiduelles, en l'occurrence un lieu d'enfouissement technique.

515 C'est certain que étant le seul, pour nous, il n'y avait pas d'autre alternative. S'il y avait eu un deuxième promoteur avec une autre alternative, c'est certain qu'on l'aurait considérée. Mais malheureusement, il est le seul qui est venu disons vers chez nous et nous avons considéré cette alternative-là.

520 Et à l'heure actuelle, ce que je peux vous dire, c'est que les solutions de rechange sont quasi inexistantes chez nous, à l'heure actuelle, parce qu'on est à la fin d'une échéance qui est prévue dans le règlement. Et c'est certain qu'on aurait considéré les autres alternatives ou les autres solutions de rechange si jamais il y avait eu d'autres promoteurs privés qui se seraient pointés chez nous.

525 **LA PRÉSIDENTE :**

Il n'y a pas eu d'analyse non plus d'option partenariat public-privé?

M. PIERRE DUCHESNE :

530 Récemment, on a regardé cette question mais on s'est dit étant donné... il faut dire que la MRC de Pontiac a une population de 14 500 personnes sur un vaste territoire de 13 800 kilomètres carrés, ce qui est énorme. Donc, c'est difficilement envisageable de se dire qu'on pourrait s'impliquer dans l'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique. On n'a pas le bassin ou la masse critique, le bassin de population comme tel.

535 Et pour pouvoir être en mesure d'aménager un lieu d'enfouissement technique qui serait géré par le secteur public, donc par le secteur municipal, on nous a dit que ça prenait une masse critique d'au moins 50 000 personnes, et il faudrait se mettre à deux, trois, voire quatre MRC chez nous dans la région de l'Outaouais, puisque toutes les MRC rurales, c'est à peu près 70 000 habitants.

540 Alors, c'est certain qu'on ne pouvait pas envisager de façon très sérieuse le partenariat public-privé comme tel parce que c'était beaucoup trop coûteux pour nous.

545 **LA PRÉSIDENTE :**

Dans le cas des autres MRC, parce qu'on a reçu le document *Étude des scénarios de*

550 *gestion des déchets ultimes de la région administrative de l'Outaouais*, puis il ressort de ce document-là le besoin de concertation et d'étudier différentes options avant de prendre une décision à long terme, concertée, entre vous tous les MRC et la Ville de Gatineau aussi. Alors pouvez-vous nous dire où vous en êtes dans votre démarche?

Mme CATHERINE LUSSIER :

555 Madame la présidente, si je peux me permettre? Je suis à l'emploi de la MRC depuis bientôt trois ans. J'ai un bagage en génie chimique et une maîtrise en environnement, donc je suis arrivée ici dans ma région pour faire le Plan de gestion des matières résiduelles avec une idée que, comme un monsieur a dit cet après-midi, l'enfouissement des déchets, c'est une forme de stockage et non d'élimination comme telle.

560 Donc, dans notre plan de gestion qui est entré en vigueur seulement en octobre 2006 mais dont les consultations publiques ont eu lieu au printemps 2005, les options «alternatives» qui permettent de réduire ou d'enrayer le recours à l'enfouissement ont été présentées comme des scénarios.

565 Il est correct de dire, comme monsieur Duchesne l'a mentionné, qu'une masse critique est nécessaire pour l'implantation d'une telle technologie. Quant à la concertation régionale qui est absolument nécessaire pour réaliser des projets de cette nature-là, je me rappelle très bien en 2004 d'avoir déjà été approchée par le Conseil régional de développement durable et de l'environnement de l'Outaouais à ce propos-là, à savoir de réunir les MRC et la Ville de Gatineau pour en discuter.

570 Puis mes collègues qui sont là depuis plus longtemps et le CRÉDDO en question vous diront que la démarche de concertation avait déjà été «commandée» par le passé et, à ce point-ci, la démarche de concertation qui a résulté au rapport dont vous faites mention, a débuté à l'automne et se poursuit encore aujourd'hui avec malheureusement un retard.

580 Pour répondre à la question de monsieur, oui, il existe d'autres solutions, puis oui, il serait idéal d'avoir plusieurs options pour pouvoir non pas choisir – sans vouloir dénigrer le projet dont on parle aujourd'hui qui est un bon projet – mais effectivement, la concertation régionale tarde à avoir lieu mais suit son cours présentement avec l'annonce hier de la Ville de Gatineau de poursuivre dans ce sens. C'est ce que j'avais à annoncer.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

585 Mais l'application du nouveau règlement et la date d'application entre pour tout le monde, pour toutes les MRC. Et pourquoi il y a une urgence de trouver une solution rapide avec la MRC de Pontiac, alors que les autres n'ont pas décidé encore et ils ont prolongé les

590 ententes avec le site de Lachute – on va revenir avec la question, je pense qu'on a un
représentant des Collines-de-l'Outaouais – mais pourquoi il y avait urgence dans la MRC de
Pontiac?

M. PIERRE DUCHESNE :

595 Je pense que l'urgence n'est pas celle strictement de la MRC de Pontiac, puisque
c'est une exigence applicable à tout le monde, à toutes les municipalités qui ont un dépôt en
tranchée dans la province de Québec. Nous, ce qu'on sait et on y croit vraiment, il n'y aura
plus de prolongation pour fermer nos dépôts en tranchée et nous sommes un peu – je vais
600 utiliser l'image suivante – on est acculés au mur, et ça fait trop longtemps qu'on a traîné le
dossier de cette façon-là, qu'il faut trouver effectivement cette solution à la problématique
d'élimination des matières résiduelles. Donc, l'urgence relève de cette obligation qui découle
du règlement comme tel.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

605 Les autres MRC voisines ont les mêmes obligations, ils n'ont pas choisi encore de
méthode d'élimination.

M. PIERRE DUCHESNE :

610 Nous, on est à l'extrémité ouest de la région administrative de l'Outaouais et on a,
disons, un gros élément à prendre en considération, c'est les distances par rapport à un lieu
de traitement des déchets ultimes. Alors, oui on peut regarder les autres options. Je dois
vous avouer que chez nous, on nous a demandé notamment au gouvernement du Québec de
615 considérer Lachute. On est allés visiter le site, évidemment on a rencontré le gestionnaire ou
l'exploitant du site, posé une série de questions. On a trouvé ça fort intéressant. On serait
capables éventuellement d'aller chercher des coûts à l'enfouissement similaires à ce qu'on
pourrait avoir du côté de Danford Lake, mais il y a un gros problème, c'est les coûts de
transport faramineux.

620 Et j'ai une de mes municipalités qui est celle de Thornby à Ladysmith qui vient de
commencer à expédier ses déchets ultimes vers Lachute. Ses coûts ont doublé, voire triplé
juste pour aller enfouir une tonne de matières résiduelles. Donc, si on extrapole à l'ensemble
des municipalités de la MRC de Pontiac, on ne pourra plus se permettre de traiter nos
625 matières résiduelles.

Ce qui va arriver, on va faire comme on le fait dans le far-west de l'Outaouais – c'est
comme ça qu'on appelle le Pontiac – on va simplement jeter nos déchets sur le bord des
routes, parce que ça coûte trop cher de traiter nos déchets ultimes. Alors, Danford Lake nous
630 apparaît comme une alternative à cet égard-là.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

635 Une solution de la MRC, dans votre esprit, ça pourrait être aussi une solution régionale.

M. PIERRE DUCHESNE :

640 C'est certain que ça peut être une des solutions régionales. Ce que nous on dit, c'est que ce n'est peut-être pas la meilleure des solutions, mais c'est celle qui existe à l'heure actuelle, compte tenu de l'obligation qui découle du règlement du gouvernement du Québec.

LA PRÉSIDENTE :

645 Ça fait très longtemps qu'on parle du besoin de concertation dans la région de trouver des solutions. On l'a fait déjà il y a 11 ans lorsqu'il y avait eu la générique sur les matières résiduelles.

650 Quand pensez-vous à votre expérience que vous allez pouvoir évaluer – j'appelle l'ensemble des représentants des MRC et puis la Ville de Gatineau – avoir une idée d'un plan d'action concerté pour trouver des solutions qui pourraient être multiples, adaptées, mais pas toujours arriver à dire : «Bon, bien là, il faut qu'on prenne cette solution-là parce qu'on est à la dernière minute, puis il faut choisir, on n'a plus le temps de trouver une autre solution. » Est-ce que ça évolue rapidement la concertation dans la région?

655

M. PIERRE DUCHESNE :

660 À mon humble point de vue, je crois que la concertation, comme le disait tantôt madame Lussier, elle évolue, mais on est un peu en retard et, là, on réagit comme si on était... on est rendus au mur. Le mur a à peu près 18 pouces d'épaisseur, il est fait en ciment, il n'est pas fracassable. On ne peut pas passer au travers. Ça, c'est ma métaphore. Et il faut agir. Il faut vraiment trouver une solution régionale à la problématique d'élimination des matières résiduelles et, malheureusement, on a manqué trop souvent le bateau, en particulier depuis 4 ou 5 ans.

665

670 Je me souviens à l'époque, les aménagistes régionaux, c'était le 10 octobre 2003 à Montebello au Château Montebello, les aménagistes régionaux avaient été invités à la table des préfets de l'Outaouais pour parler de la problématique de gestion des matières résiduelles à l'échelle de la région. Et je vais vous dire bien franchement, on s'est fait virer de bord. Surtout par l'ancien maire de la Ville de Gatineau. Alors, nous autres, on est restés assis, on a failli partir au bout de 15-20 minutes après nous avoir fait dire ça.

Donc, à mon avis, si on regarde l'histoire régionale, le 10 octobre 2003, il va falloir la

675 retenir au niveau de la problématique de gestion des matières résiduelles parce qu'on a dès
lors manqué le bateau. Il y a eu des conséquences par-dessus conséquences, par-dessus
conséquences, et aujourd'hui, on se retrouve avec un projet qui est vraiment pas mauvais en
soi sauf qu'on sait qu'il y a des solutions de rechange à l'enfouissement technique, mais à
l'heure actuelle, à cause des décisions ou des choix qui ont été faits par le passé, on se
retrouve un peu, on est pas mal acculés au mur.

680 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

685 Je crois que nous avons un représentant de la MRC des Collines-de-l'Outaouais,
monsieur Laliberté. On n'a pas entendu encore, on n'a pas eu l'occasion de poser des
questions. Parlez-nous de votre Plan de gestion des matières résiduelles. D'abord, vous
avez préparé un plan comme la loi vous l'exigeait?

M. PATRICK LALIBERTÉ :

690 Oui, effectivement.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

695 Est-ce qu'on pourrait vous demander de le déposer à la commission?

M. PATRICK LALIBERTÉ :

Ça m'a été demandé déjà et ça va être déposé.

700 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

D'accord, merci. Maintenant, quel est le pourcentage de valorisation des matières
résiduelles dans votre MRC?

705 **M. PATRICK LALIBERTÉ :**

710 C'est variable selon mes municipalités. Par contre, j'ai environ un 15 000 tonnes qui
vont à l'enfouissement et environ 3 500 tonnes qui vont au recyclage à travers la collecte
sélective. À ce moment-là, si on fait les mathématiques, on parle d'environ entre 15 et 25 %
dépendant d'une municipalité qui s'en tire un petit peu mieux qu'une autre. Mes champions
sont à 25, puis ceux qui tirent un petit peu de la patte sont à 15.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

715 Et l'objectif est de combien pour 2008?

M. PATRICK LALIBERTÉ :

Là, je vous parle de 15 à 25 % du total.

720

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Oui.

725

M. PATRICK LALIBERTÉ :

Et je n'ai pas les objectifs, je n'ai pas fait le calcul de tous les objectifs. Par exemple, le verre, le plastique, est-ce que j'ai 60 % de mon verre? Est-ce que j'ai 60 % de mon plastique? Je n'ai pas refait cette évaluation-là.

730

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Non, mais selon la politique gouvernementale, l'objectif est de valoriser 65 %.

735

M. PATRICK LALIBERTÉ :

C'est ça. Vous parlez de l'objectif général de 65 %. À ce moment-là, effectivement, c'est 65 %.

740

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Et à quel moment vous pensez l'atteindre?

745

M. PATRICK LALIBERTÉ :

Le point clé à ce niveau-là pour moi, c'est la valorisation des matières compostables qui occupe généralement environ 41 % d'une poubelle standard. Et présentement, les efforts que l'on fait là-dedans sont, je dirais, sur une base volontaire et très peu organisée. Alors, tant qu'on n'aura pas mis ça en branle, on évite 41 % des matières résiduelles. Alors, si vous me demandez d'atteindre les objectifs sans considérer ces 41 % là ou presque, c'est presque mission impossible.

750

LA PRÉSIDENTE :

755

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, il y a un certain montant qui est prélevé lorsqu'il y a de l'enfouissement, qui est dirigé je pense à Recyc-Québec. Le principe de tout ça, c'était de faire en sorte que les générateurs de

déchets, au lieu de tout envoyer vers l'enfouissement, il y a une partie des argents qui soit remise pour aider le recyclage, aider la valorisation.

760

Pouvez-vous nous expliquer un peu plus ce qu'il en est, le montant qui est demandé pour chaque tonne d'enfouissement et est-ce que c'est suffisant, est-ce que ça va aux municipalités des MRC pour les aider à mettre en place la collecte sélective? Quelle part ça représente ces argents-là pour la partie du coût de la collecte sélective? Est-ce que vous avez ces informations-là?

765

M. JEAN MBARAGA :

Oui. On pourrait du moins voir de façon théorique qu'est-ce qu'il avait été prévu, parce que la dernière distribution, j'ai pas les montants exacts qui ont été distribués. Effectivement, pour question de principe, il a été décidé, en fait le montant dont vous parlez, madame la présidente, c'est la redevance justement, c'est la redevance à l'enfouissement. On chargeait par tonne, je pense que c'est rendu à 10, 22 \$.

770

Le montant qui est recueilli, il va être distribué aux municipalités, au prorata de la population pour justement les aider à financer des efforts de recyclage. Mais la proportion exacte, il faudrait que je regarde dans la loi ou dans le règlement justement qui a été voté dernièrement.

775

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Question additionnelle à monsieur Laliberté. Comment vous comptez gérer les matières résiduelles à partir du 31 décembre 2008, date à laquelle votre entente avec la Régie va se terminer?

780

785

M. PATRICK LALIBERTÉ :

Tout d'abord, j'ai deux municipalités qui font aussi affaire avec un dépôt en tranchée. Donc, elles devront, comme celles du Pontiac, les fermer. À ce moment-là, ce qui est prévu, le scénario le plus plausible mais non arrêté à l'heure actuelle, c'est de garantir pour quelques années le temps que la concertation et l'évaluation – un petit peu fait référence à la question qui a été posée – aient lieu et qu'on évalue tous les scénarios, mais on s'entend que d'ici, on parle de 20 quelques mois, on n'aura pas tous les éléments de réponse et on n'aura sûrement pas une technologie en place.

790

795

Donc, on doit se garantir un approvisionnement en services d'élimination. Et je vous dirais qu'à ce moment-ci, le scénario le plus plausible est celui qui a été énoncé par la Ville de Gatineau le premier soir des audiences, c'est-à-dire probablement d'ouvrir une soumission et

800 de s'ouvrir peut-être un délai de, on parle probablement entre 3 et 5 ans là-dessus
supplémentaires et, à ce moment-là, nos deux municipalités qui font affaire avec un DET vont
fermer leur site et utiliser notre poste de transbordement et joindre mes cinq autres
municipalités à ce moment-là.

805 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

810 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, il n'y a pas un
article de la loi ou du règlement qui prévoit qu'une municipalité de moins de 2 000 habitants,
lorsqu'elle est située à moins de 100 kilomètres d'un lieu existant, ce lieu-là doit accueillir
obligatoirement les matières résiduelles de cette localité?

815 **M. JEAN MBARAGA :**

Oui, madame la présidente, Michel Bourret va répondre à cette question-là.

820 **M. MICHEL BOURRET :**

C'est prévu au niveau du règlement sur l'enfouissement et l'incinération, l'obligation
des lieux d'enfouissement sanitaire et technique de recevoir les matières résiduelles
effectivement des petites municipalités. Le lieu le plus proche doit recevoir les déchets des
petites municipalités de moins de 2 000 habitants. Donc il n'y a pas nécessairement de
825 distance de 100 kilomètres mais le lieu le plus près de cette municipalité-là doit les recevoir.

LA PRÉSIDENTE :

830 Ah! oui. Le lieu le plus près, même s'il est au-delà de 100 kilomètres?

M. MICHEL BOURRET :

Oui.

835 **LA PRÉSIDENTE :**

Pourvu qu'il soit conforme, il est obligé de recevoir.

M. MICHEL BOURRET :

840

Un lieu d'enfouissement technique doit recevoir les déchets de la petite municipalité lorsqu'il est le lieu le plus près de cette municipalité-là. On parle des petites municipalités de moins de 2 000 habitants.

845

M. JEAN MBARAGA :

850

Excusez, madame la présidente. Il faut préciser justement que ce n'est pas n'importe où on va permettre justement la survie des dépôts en tranchée. Il y a un article dans le règlement qui va préciser les MRC ou les municipalités justement où on va garder l'établissement ou l'agrandissement des dépôts en tranchée. En dehors de ces zones qui sont, je dirais, décrétées ou réglementées, les autres DET qui sont fermés, les déchets vont aller justement au lieu d'enfouissement technique ou un lieu enfouissement sanitaire le plus proche. Donc, il n'y a pas de distance. C'est ce que Michel Bourret vient de dire.

855

M. DONALD LABRIE, commissaire :

À la Ville de Gatineau, d'abord une question complémentaire de madame Thompson qui est absente et qui nous a demandé par écrit de poser des questions. Il y en a une qui portait sur le nombre de camions par jour qui circulent vers Lachute.

860

M. JACQUES NADEAU :

865

Ça va varier en fonction de la période de l'année. Donc, on peut dire qu'on a une moyenne de 15 à 18 camions grosso modo par jour. Mais il peut arriver des périodes, comme actuellement, où ça peut aller jusqu'à 27-28 camions par jour.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

870

Pour revenir aux matières résiduelles, c'est quoi le pourcentage de valorisation actuellement dans la Ville de Gatineau?

M. JACQUES NADEAU :

875

Au niveau des matières recyclables, on approche environ 60 % de l'objectif que le gouvernement a fixé de matières recyclables. Au niveau des matières putrescibles, on est autour de 12-13 % environ de l'objectif du gouvernement. Donc, on vient d'étendre l'année dernière la collecte des résidus verts durant la période estivale à l'ensemble du territoire de la Ville et cette année, ça se poursuit.

880

Donc, cette année, la Ville avait prévu dans son PGMR de commencer la collecte des

885 matières putrescibles, donc déchets de table inclus, pour deux secteurs, dans le secteur Hull et Aylmer, mais devant les difficultés de la Ville à aménager un site de compostage, donc la Ville a dû repousser le début de cette collecte-là. Donc, la Ville présentement, on est en étude pour revoir un petit peu les différentes technologies, les différentes possibilités à ce niveau-là pour la Ville et, à ce moment-là, le conseil devrait prendre une décision d'ici la fin de l'année.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

890 Et quel est le calendrier pour rencontrer l'objectif de 65 % qui vous est demandé?

M. JACQUES NADEAU :

895 Au niveau des matières recyclables, l'année prochaine donc on va renouveler notre contrat de collecte des matières recyclables. À ce moment-là, la Ville envisage de passer à la collecte pêle-mêle – présentement, c'est une collecte des matières séparées – donc passer à la collecte pêle-mêle. Également permettre l'utilisation de gros contenants, de gros bacs roulants pour les citoyens qui le désirent. Donc ça, on espère que ça va amener un certain regain parce qu'année après année, on est en augmentation au niveau du recyclage mais c'est quand même faible. C'est de quelques pour cent par année. Donc, on espère que l'année prochaine, à ce moment-là, on puisse avoir une forte augmentation.

900 Également, la Ville dans son PGMR envisage la possibilité de réglementer, donc l'obligation, l'interdiction de jeter aux ordures des matières recyclables. Donc, c'est la décision. Les discussions devront se faire au niveau du conseil si la Ville va vraiment dans cette optique-là.

910 Et du côté des matières putrescibles ou compostables, à ce moment-là, c'est la collecte des matières putrescibles. Par contre, la Ville présentement va également regarder la possibilité est-ce qu'on va aller vers une troisième collecte, donc la collecte des matières compostables ou, à ce moment-là, est-ce qu'on va aller vers le principe du 2 voies, donc du tricompostage. Donc c'est l'étude, le mandat qu'on est sur le point de donner qui devrait nous orienter vers quelle solution la Ville ou le conseil va décider de prendre.

915 **LA PRÉSIDENTE :**

920 Est-ce qu'on pourrait dire que c'est très, très important que les citoyens assistent aux réunions notamment des MRC puis de la Ville de Gatineau pour demander à leurs élus où ils en sont dans la concertation régionale et dans l'analyse des options qui s'offrent pour la gestion des matières résiduelles et la mise en place des mécanismes pour optimiser le recyclage et le compostage des matières putrescibles, par exemple? Est-ce que c'est important ça pour vous que les citoyens demandent aux élus justement où on en est, comment ça va évaluer?

925 **M. JACQUES NADEAU :**

Je pense qu'il est primordial que les citoyens s'impliquent parce qu'à la base, la Ville a beau mettre tous les programmes qu'elle voudra mettre en place, si le citoyen ne participe pas à ces programmes-là, donc les programmes sont voués à l'échec. Donc, c'est important à mon point de vue que les citoyens s'impliquent dans ces dossiers-là et fassent part de leurs commentaires ou leurs préférences ou leurs contraintes par rapport à ces différents modes de collecte là ou scénarios ou systèmes qui seraient mis en place, pour qu'ils soient le plus favorables possible pour répondre à leurs besoins. Pour moi, c'est la clé du succès.

935 **LA PRÉSIDENTE :**

Pour que les élus aussi voient que c'est important pour les citoyens d'aller vers une gestion la plus écologique possible des matières résiduelles.

940 **M. JACQUES NADEAU :**

Je vous dirais qu'à Gatineau en tout cas, au cours de la dernière année, les élus ont senti cet élément-là, le dossier du compostage a fait beaucoup les manchettes au niveau de la Ville de Gatineau, donc la localisation d'un site de compostage, et c'est un dossier qui est très d'actualité et les élus sont très au fait des différentes sensibilités, si on peut dire, à ce niveau-là.

M. STEVE FOWLER :

950 (TRADUCTION) Je voudrais ajouter quelque chose. Si j'ai bien compris, il y a toutes sortes de bonnes raisons d'ailleurs à cela et il se trouve que tous ces plans de gestion des déchets holistiques n'ont pas vraiment été mis en œuvre. Mais si on écoute ce qu'ils disent, au fond, c'est que s'ils disposaient de plus de temps, deux choses se produiraient. De un, il y aurait plus de recyclage, de compostage, il y aurait de moins en moins de déchets envoyés à un site d'enfouissement. De même aussi, par ailleurs, on examinerait d'autres technologies. Donc il est possible que le jour où ils auront compris ce qu'ils souhaitent faire, ça serait très différent de ce que nous envisageons aujourd'hui, qu'il y aurait un beaucoup moins grand besoin à cet égard.

960 Donc je pose la question : pourquoi nous lancer à toute vapeur. Voilà ce que je dis. Vous avez répondu à ma question, non il n'y a pas eu de processus, et c'était au fond une proposition qui n'avait pas été demandée, absolument pas, et nous dépensons l'argent des contribuables sur une proposition non sollicitée, tout simplement parce que c'est la seule qui s'offre.

965

M. DONALD LABRIE, commissaire :

970 Je ne sais pas qui peut me répondre, peut-être le représentant du ministère de l'Environnement. J'ai le rapport préliminaire du comité ad hoc sur la gestion des matières résiduelles en Outaouais qui donne comme pourcentage de valorisation des matières résiduelles moyenne de 16 %, probablement des données de 2004-2005. Quelle est la moyenne de valorisation au Québec et comment se situe la région de l'Outaouais?

M. JEAN MBARAGA :

975 Un instant, monsieur le commissaire, on va se concerter. Parce que normalement, ça c'est des données, s'il y avait eu quelqu'un de Recyc-Québec, il aurait été à même de répondre plus facilement. Donc, il faut que nous autres on regarde si on a un document justement, le dernier bilan de Recyc-Québec pour trouver l'information que vous nous demandez.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

985 En attendant, une question au représentant de la MRC de Pontiac. Avez-vous un bilan de la valorisation des matières résiduelles dans votre comté? Parce que les données semblent non disponibles dans le rapport du comité ad hoc.

M. PIERRE DUCHESNE :

990 Je n'ai pas compris la première partie de votre question, monsieur le commissaire.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

995 Est-ce que dans votre MRC, on a des données sur la valorisation des matières résiduelles?

M. PIERRE DUCHESNE :

1000 Non, nous n'avons pas les données concernant les matières résiduelles valorisées.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Mais il s'en fait de la valorisation?

1005 **M. PIERRE DUCHESNE :**

Il s'en fait, mais on ne connaît pas combien on en fait exactement chez nous. Cette

1010 information-là n'est pas disponible dans le Plan de gestion des matières résiduelles et on avait surtout des difficultés au niveau de l'inventaire où les réponses à des questionnaires qu'on a envoyés aux municipalités ainsi que les entreprises, le secteur ICI, il y avait des données très fragmentaires et, par rapport aux matières résiduelles valorisées, on n'avait aucune information qui nous avait été donnée. C'est l'information qu'on a simplement mise dans le Plan de gestion des matières résiduelles et c'est la raison pour laquelle on se retrouve avec ce genre d'information.

1015 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Et pourquoi c'est plus compliqué dans votre MRC que les autres MRC régionales qui ont entre 10-15-20 % de valorisation des matières résiduelles, comptabilisées elles?

1020 **M. PIERRE DUCHESNE :**

1025 C'est que chez nous, la situation est très simple. On a des DET, donc on a tendance à jeter tout au dépotoir. Et aussi, il faut dire que les municipalités, probablement pour une question de laxisme, n'ont pu fournir ces renseignements-là pour diverses raisons que nous ignorons. Et malheureusement, on n'a pas été plus loin dans l'inventaire. Il faut dire que ça a été fait par une firme de consultants. Bon, le choix de la firme a été remis en question à quelques occasions justement parce qu'il y avait des données incomplètes dans le plan de gestion qui nous avait été présenté.

1030 Donc, ça expliquerait un petit peu pourquoi on a des données manquantes.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1035 Merci.

M. JEAN MBARAGA :

1040 Malheureusement, monsieur le commissaire, on n'a pas de données ventilées par région. On a des données du bilan de 2002-2004 mais au niveau de toute la province. De façon générale autrement dit.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1045 Et quel est ce bilan-là au niveau de la province?

M. JEAN MBARAGA :

1050 Si vous permettez, monsieur Michel Bourret va vous donner justement les chiffres.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci.

1055 **M. MICHEL BOURRET :**

Selon les données du bilan de Recyc-Québec de 2004, pour tous les secteurs confondus et tout et toutes les matières, le taux de récupération serait à 49 %.

1060 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

De valorisation globale, de toutes les matières.

1065 **M. MICHEL BOURRET :**

Oui. Pour tous les secteurs, autant municipal, industriel et récupération de matériaux de construction, démolition. Tous les secteurs confondus, on est à 49 %.

1070 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Oui, monsieur Laliberté?

M. PATRICK LALIBERTÉ :

1075 Si vous me permettez d'ajouter peut-être quelque chose à la réponse de mon ami. Une chose qui nous a peut-être favorisés pour justement poser nos données de base et nos postulats, c'est que la plupart de nos MRC ou la Ville, en tout cas dans mon cas et dans le cas de la Ville, je sais, on est dotés de pesées qui peuvent nous aider, ce que les DET n'ont pas. À mon poste de transbordement, je sais avec quel tonnage je pars et, à ce moment-là, 1080 si je n'ai pas des réponses, par exemple, sur la base des questionnaires, je peux les extrapoler avec des études, comme l'étude Chamard-CRIQ-Roche entre autres. Alors, c'est quelque chose qui pouvait aider.

1085 Et peut-être un petit point sur la donnée de 49 %. On pourrait être tenté de penser qu'en disant que je récupérais 25 %, je suis en bas de ce qui se fait à la moyenne. On vient de dire que ça incluait les ICI et la rénovation construction. On s'entend que dans le béton recyclé et dans l'asphalte recyclé, on fait beaucoup de tonnage et les niveaux sont gonflés vers le haut. Si on prenait juste le côté municipal, je pense qu'on serait pas mal tous dans les mêmes eaux.

1090

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Est-ce que quelqu'un d'entre vous a cette valeur-là sur la moyenne provinciale par

rapport au 16 % de matières résiduelles valorisées dans la région de l'Outaouais?

1095

M. JEAN MBARAGA :

Excusez, monsieur le commissaire, parce que monsieur Michel Bourret peut vous le donner par secteur. Autrement dit, par municipal. Sauf que le chiffre qu'on vient de voir effectivement de 25 % au niveau provincial, je pense que c'est 23 %. L'autre chiffre au niveau des ICI, c'est 58 %, alors qu'au niveau justement des déblais de construction et de démolition, c'est 62 %.

1100

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1105

Et vous disiez au niveau municipal, c'est de 23 % ?

M. JEAN MBARAGA :

1110

23 %. 23, 58 puis 62.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

C'est le 23 par rapport au 16 % de la région de l'Outaouais. C'est bien ça?

1115

M. JEAN MBARAGA :

Oui, si vous voulez bien.

1120

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1125

Merci. Nous demandons si monsieur Zenon Chmielowski est ici.

M. ZENON CHMIELOWSKI :

1130

(TRADUCTION) Bonsoir, madame la présidente, monsieur le commissaire ! Je m'appelle Zenon Chmielowski. Je vis à Danford Lake depuis 1982. C'est là que j'ai choisi d'habiter à cause de l'environnement. Ça n'est pas facile, vous savez, parce qu'il faut voyager et faire la navette, c'est coûteux. Mais on fait des choix parce qu'on aime l'environnement dans lequel on vit. Donc, j'ai accepté un sacrifice pour aller vivre là. En soi, ce n'est pas simple. Et c'est la raison pour laquelle certains des commentaires que j'entends

1135

ce soir de la part du promoteur me dérangent beaucoup. Certaines de nos questions ont été balayées du revers de la main. On n'en a pas suffisamment tenu compte.

1140 Mardi dernier, j'ai entendu le promoteur donner des réponses préparées d'avance à toutes les questions. La question de la circulation accrue a été balayée de la main avec du jargon bureaucratique qui ne signifie rien à mes yeux. De fait, j'ai résumé sa réponse ainsi, en une phrase : LDC prévoit que les camionneurs conduiront de façon sécuritaire. Voilà tout ce qu'il disait au fond en matière de sécurité sur les routes. Aucune responsabilité, aucun engagement, aucune imputabilité pour quoi que ce soit de ce qu'ils vont faire et des
1145 conséquences sur la circulation et sur les routes. C'est facile de dire : «Nous allons avoir une entreprise, mais c'est le ministère qui va s'occuper des routes. »

Eh bien, le ministère va utiliser l'argent des contribuables pour résoudre le problème qu'une compagnie privée va créer. Pour moi, c'est un grave problème, mais ce n'est pas
1150 vraiment ce que je veux aborder. C'est la question de la sécurité au fond qui m'inquiète.

Mais avant de poser ma question, je souhaiterais vous donner un très bon exemple de questions en matière de sécurité, du genre de problème qui se pose sur ces routes. Ces dernières années, je travaille à titre de conducteur d'autobus scolaire. On l'aura compris, la
1155 sécurité ne doit pas être sapée dans ces cas-là. On en est préoccupés tous les jours quand on conduit des enfants à l'école. On pense sécurité, sécurité et toujours sécurité.

En mars dernier, j'ai presque eu un accident avec un camion. Il y a beaucoup de camions là-bas, et j'ai pensé que j'allais perdre la vie. C'était le 13 mars et il y a un rapport
1160 chez la police d'ailleurs. On a identifié le conducteur du camion. Si vous me permettez de lire une petite partie de mon rapport à la police, ça pourrait aider à visualiser ce qui s'est produit et s'il n'y a pas aucun...

LA PRÉSIDENTE :

1165 Vous allez avoir une question suite à ça?

M. ZENON CHMIELOWSKI :

1170 (TRADUCTION) Oui, tout à fait, cela mène à une question.

LA PRÉSIDENTE :

1175 J'aimerais avoir la carte pour présenter tous les chemins, sur le transport. La carte où on voit toutes les routes. Allez-y.

M. ZENON CHMIELOWSKI :

(TRADUCTION) Ce n'est qu'une petite partie, le texte est beaucoup plus long.

1180

Ça a commencé à l'école St. Michael vers 15h20 avec l'autobus. J'ai laissé certains élèves près de l'eau. Il y a environ 8 élèves du secondaire qui sont dans les sièges et banquettes arrière du bus. Vers 15h35, je conduisais vers Venasta, Quebec, vers le nord. J'approchais du village. J'approchais de la fin du 2 voies. J'ai vu un camion qui approchait à une vitesse inhabituelle.

1185

Pendant quelques instants. , j'ai eu de la difficulté à évaluer les intentions du camionneur. Mon autobus était placé sur une seule voie. Il est devenu clair que le camionneur n'avait pas l'intention de ralentir afin de rester derrière l'autobus où il était. Alors, j'ai commencé à voir qu'est-ce que je pouvais faire pour éviter en toute sécurité une collision.

1190

L'épaulement n'était pas bien large et j'avais peur que si l'autobus quittait la route, il risquait de faire un tonneau et se retrouver 6 pieds en dessous du niveau de la route. Cette situation était très dangereuse. Je me suis tout à fait concentré sur cet épaulement et j'ai décidé de l'utiliser pour enlever l'autobus de sur le pavé.

1195

J'ai examiné rapidement le camion qui me doublait, qui doublait mon autobus et ça semblait voyager exactement au milieu de la route, moitié-moitié des deux côtés de la ligne jaune double. Le camion voyageait vite et, au moment où j'ai repris le contrôle de l'autobus, le camion était bien loin devant moi. Je n'étais pas en mesure de voir sa couleur, d'identifier quoi que ce soit et c'était trop loin, à ce moment-là, ce camion. Je ne peux que dire que c'est un camion, un gros camion sans sa charge.

1200

Il y avait d'autres autos aussi, ça figure dans le rapport qui a été soumis à la police. Le problème donc, quand on nous dit que les camionneurs ou tous conducteurs doivent respecter les règles, les lois et conduire d'une façon prudente, ce n'est pas le cas. Telle est la réalité. Mais il n'y a pas besoin de beaucoup de cas du genre par jour. Un seul suffit. Dans ce cas-là, neuf personnes seraient mortes. Neuf personnes auraient perdu la vie.

1205

Or, le camionneur a été identifié cependant. Je suis inquiet de penser qu'il sera libéré, qu'il continuera de conduire comme il le fait. Il y a un autre conducteur d'autobus qui a raconté une autre histoire. Il y a une situation devant les tribunaux d'ailleurs, ça a été présenté. Comme le conducteur d'autobus a été témoin, il ne pouvait pas identifier le visage du conducteur qui était en faute et donc ce conducteur-là a été libéré et il a pu continuer de faire ce qu'il fait. Et je suis sûr que ce chauffeur-ci va faire la même chose, parce que je n'ai pas vu son visage. C'est à peine si j'ai pu voir le camion.

1210

1215

Donc, en sus de tout cela, j'aimerais dire que toute ma famille au fond passe environ

1220 4 heures par jour sur la route. Mon épouse voyage vers la ville pour travailler. Elle se lève à 5 h du matin, revient à 19 h 30. Ma fille va à l'école tous les jours. Elle passe elle aussi 3 ou 4 heures par jour sur la route, ça dépend de l'état des routes. Tous les jours, j'ai peur pour leur vie étant donné l'état de la route à l'heure actuelle, la situation, le nombre de camions.

1225 Donc, je ne peux pas imaginer une augmentation de ce nombre. Il faudrait plutôt réduire ce nombre ou améliorer l'état de la route. Cela ne se produira pas d'après ce qu'on me dit. Le ministère nous dit au fond qu'on a un plan quinquennal, qu'il ne va pas véritablement modifier la situation. Donc, qu'est-ce que je peux faire? C'est de quitter Danford ou alors de faire face à la mort tous les jours.

1230 Ma question donc, madame la présidente, que vais-je dire à ma fille le jour où je serai mort? Je suis une victime potentielle là assis devant vous. Monsieur là va faire plus d'argent, mais moi, je le paierai peut-être de ma vie. Qu'allez-vous me dire à moi lorsque ma fille sera morte ou mon épouse? Qui assumera la responsabilité? Personne. On nous abandonne. Peu importe ce qu'on dira ici, en bout de piste, il y a peu de possibilités qui s'offrent à moi. Il
1235 faudrait que je parte. Merci de m'avoir écouté et j'espère qu'on pourra protéger la population.

LA PRÉSIDENTE :

1240 Est-ce que vous avez d'autres questions? Si oui, vous allez pouvoir vous réinscrire.

M. ZENON CHMIELOWSKI :

1245 (TRADUCTION) Non. En fait, c'est la question la plus importante au fond, une question très importante pour tous ceux qui roulent sur cette route. Qu'est-ce qu'on dira à ces personnes quand des enfants mourront? Et ce sera le cas. Ce n'est qu'une question de temps. Et ce n'est pas «si», c'est «quand». J'ai vécu la chose, ces choses se produisent.

LA PRÉSIDENTE :

1250 Merci. Je vous invite à venir en deuxième partie à compter du 12 juin pour faire un témoignage. Vous pourrez à ce moment-là compléter sur l'aspect sécurité ou d'autres aspects. Ce sera libre à vous de choisir le sujet que vous voulez discuter avec la commission à ce moment-là.

1255 **M. ZENON CHMIELOWSKI :**

(TRADUCTION) Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1260 Merci. Nous invitons maintenant monsieur Patrick Fowler, s'il vous plaît.

M. PATRICK FOWLER :

1265 Bonjour, madame la présidente, monsieur le commissaire ! Merci pour l'opportunité
d'être ici devant vous. Il est maintenant clair que les débats environnementaux ne visent plus
à définir s'il y aura un échappement de lixiviat ou s'il y aura des gaz à effet de serre qui vont
s'échapper, ou même les effets négatifs du transport sur les routes du Québec. Par exemple,
le promoteur a même dit lui-même que les dommages environnementaux vont être minimaux
1270 mais qu'ils sont conformes aux normes québécoises. De l'autre côté, on a entendu des
témoignages qui définissent le pire cas comme étant catastrophique. On peut alors conclure
que le projet proposé, soit un site enfouissement technique, pollue. L'incertitude est de
combien.

1275 Ma question est la suivante. Compte tenu de l'échéance en fin 2008 qui vient vite, la
présentation publique d'une seule option est l'évidence que la Ville de Gatineau, les MRC de
Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau n'ont pas encore résolu sur un plan d'action. Est-ce
que le gouvernement du Québec est prêt à repousser l'échéance qui vient vite?

1280 Donc, ma question pour clarifier, c'est : peut-on repousser l'échéance de 2008? Est-
ce qu'il y a un plan B? Est-ce que toutes les municipalités et les régions vont envoyer leurs
vidanges à Lachute? Et est-ce qu'il y aurait des pénalités de la part du gouvernement du
Québec aux plans qui sont non conformes?

1285 Comme ajout à cette question, on dit dans le plan sur les déchets ultimes de 1998-
2008 que le gouvernement fait allusion qu'on doit supporter ce domaine car c'est un domaine
très volatil, qui change, et que les développements sont importants pour notre environnement.
J'aimerais savoir quelles démarches le gouvernement du Québec a faites pour aider
financièrement ce domaine et, compte tenu de la situation et de l'événement qu'on est en train
1290 de subir au BAPE, qu'est-ce qu'ils sont prêts à faire pour s'assurer que nous atteignons une
fin qui soit saine pour tout le monde et pour l'environnement. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1295 Merci. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs,
monsieur Mbaraga.

M. JEAN MBARAGA :

1300 Oui, madame la présidente. Évidemment, actuellement, il n'y a pas de plan, il n'y a
pas de marge de manœuvre dans le sens de dire qu'on va reculer l'échéance du mois de
janvier 2009. Ça, c'est ce que je peux vous dire. Il n'y en a pas. Ça n'a pas été indiqué

1305 Question de pénalité, on ne pensera pas tout de suite aux pénalités. Ce n'est pas le
gouvernement qui va dire à la municipalité qui ne s'est pas conformée, qu'il va lui donner
justement des amendes. Il va y avoir des avertissements. Il va y avoir possiblement des
négociations avec le ministère, avec le gouvernement, mais je ne peux pas vous dire
justement qu'il y aura des amendes qui vont être infligées aux municipalités, par conséquent
aux citoyens.

1310

M. PATRICK FOWLER :

Dans ce cas-là, on peut dire qu'on peut prendre tout le temps qu'on a besoin. On n'est
pas forcés à poursuivre cette option. Les municipalités et les régions sont prêtes à prendre
1315 une démarche appropriée et de définir toutes les options et envisager toutes les possibilités, et
qu'on ne s'engage pas à quelque chose qu'on va subir pendant plusieurs centaines d'années.

M. JEAN MBARAGA :

1320 Ce que je peux dire, madame la présidente, c'est qu'on ne peut pas imputer aux
municipalités une question de mauvaise volonté. On prend pour acquis que justement tout le
monde va faire l'effort nécessaire pour respecter cet échéancier-là. D'ailleurs, jusqu'à
présent, le gouvernement, on vient de le voir, parle de redevance par d'autres mesures qui
sont justement en train d'encourager le recyclage, etc. C'est pour faciliter la vie justement aux
1325 municipalités.

Donc, je pense qu'aussi bien le gouvernement provincial que le gouvernement que
j'appellerais les gouvernements municipaux, les municipalités, les MRC, tout le monde
devrait travailler dans le même sens pour atteindre justement cet objectif de 2009.

1330

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que le coût de l'enfouissement est à peu près équivalent au coût de valorisation,
par exemple, de matières recyclables, de façon à éviter l'envoi dans des lieux
1335 d'enfouissement technique des matières qui seraient recyclables?

M. JEAN MBARAGA :

1340 De façon générale, madame la présidente, les coûts de recyclage sont plus élevés
que les coûts d'enfouissement. Et si vous me parlez de technologie, c'est sûr et certain que
les coûts d'incinération sont encore plus élevés que les coûts de lieu d'enfouissement
technique.

LA PRÉSIDENTE :

1345

Et justement pour renverser la vapeur pour forcer davantage le recyclage, parce que l'objectif de 2008 ne sera pas nécessairement atteint, en tout cas facilement si la tendance se maintient, est-ce qu'il est envisagé d'augmenter le coût de la redevance à l'enfouissement pour aider au niveau des municipalités le recyclage et la valorisation des matières recyclables et putrescibles?

1350

M. JEAN MBARAGA :

C'est sûr que le gouvernement prévoit justement que les coûts de redevance vont augmenter, mais pas de telle façon que d'ici 2009 tous les lieux soient conformes, qu'on revienne sur l'idée de la fermeture justement des dépôts en tranchée.

1355

Mme CATHERINE LUSSIER :

En fait, je mélange les deux, mais il y a la loi 102 et la loi 130. Donc vous avez parlé tout à l'heure de la redevance à l'enfouissement de 10 \$ qui, en fait, est retournée aux municipalités puis le principe, c'est que les entreprises, les ICI, les CRD paient aussi ce 10 \$ là. Donc, il y a un surplus de perceptions qui sont retournées aux municipalités. C'est une des formes d'aide.

1360

1365

Également, l'autre mesure qui est la contribution des entreprises d'emballage et d'imprimés et de médias écrits à la collecte sélective. Donc, je n'ai pas exactement les dates effectives, mais à partir de cette année ou l'année dernière, si je me souviens bien, il y a 50 % des coûts de la collecte sélective qui sont déboursés par les municipalités, qui sont assujettis à un retour d'argent qui est financé par ces producteurs-là. En tout cas, je le dis simplement comme ça mais il faut savoir qu'il y a une compensation de ce côté-là aussi qui est en cours en ce moment.

1370

LA PRÉSIDENTE :

1375

Alors, ça évolue mais pas nécessairement à la vitesse que les gens souhaitent. Merci.

Monsieur Michel Turcot.

1380

M. MICHEL TURCOT :

Madame la présidente, monsieur le commissaire, bonsoir!

1385 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

1390 **M. MICHEL TURCOT :**

Ma question s'adresse au choix de la localisation du site d'enfouissement. Dans l'avis de projet de LCD, à la page 10, on dit que le sous-sol finalement du Pontiac c'est du granit. C'est le bouclier canadien. Puis on dit que le roc sain peut être considéré quasi-imperméable. Ensuite de ça, on continue à la même page, à la page 10, on dit :

1395

Environ deux tiers des eaux de surface - au site d'enfouissement – environ deux tiers des eaux de surface s'écoule vers la rivière Picanoc et l'autre tiers vers le lac Johnson. Ces plans d'eau font partie du bassin versant de la rivière Gatineau.

1400

Ça va jusque là? Ensuite de ça, dans l'étude d'impact, c'est à la page 32 – j'ai seulement la page 32 – mais c'est écrit :

1405

Ces critères font en sorte que les zones favorables restantes se retrouvent sur les hauteurs des Laurentides qui font partie du bouclier canadien, tel que montré sur la carte présentée à l'annexe C. On peut y constater que c'est le territoire sud-est de la MRC de Pontiac qui répond le plus à tous ces critères de sélection, notamment pour les raisons suivantes.

1410

Alors là, il y a une, deux, trois, quatre, cinq, il y a cinq raisons. La sixième est la suivante :

1415

La présence du Parc de la Gatineau et de nombreux lacs et rivières d'importance avec de grandes superficies de bassins versants dans les MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, des Collines-de-l'Outaouais constituent des critères d'exclusion pour l'implantation d'un LET sur ces territoires.

Est-ce que c'est vrai ça, dans l'étude d'impact?

1420 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, est-ce que ce sont des critères qui font en sorte qu'un lieu serait rejeté?

1425 **M. JEAN MBARAGA :**

Écoutez, c'est le promoteur qui choisit les critères discriminants pour ce qui est du

choix de son site. Nous autres, ce qu'on leur demande, c'est que simplement le site qui va être trouvé rencontre les paramètres qui sont dans le règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles.

1430

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous demandez que différentes options soient étudiées et que la démonstration soit très claire au niveau du choix?

1435

M. JEAN MBARAGA :

Tout à fait, madame la présidente, on le demande.

1440

LA PRÉSIDENTE :

Mais ce choix-là, il se fait cependant sur des critères que le promoteur définit.

1445

M. JEAN MBARAGA :

Oui, le critère, parce qu'il faut qu'il choisisse un site qui va rencontrer les normes, les normes justement du règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles et qui sont aussi acceptables du point de vue environnemental. Parce qu'il ne faut pas oublier que dans le règlement, on a les paramètres d'établissement, on a les paramètres d'exploitation et on a les paramètres, justement je devrais dire les normes d'établissement, les normes d'exploitation et les normes de suivi.

1450

LA PRÉSIDENTE :

Alors, est-ce que ça signifie qu'un autre promoteur aurait pu faire une proposition dans ce bassin versant et répondre quand même aux exigences réglementaires?

1455

M. JEAN MBARAGA :

C'est possible, madame la présidente, parce qu'il y a eu un zonage municipal, mais ceci ne veut pas dire que ce zonage-là suivait tous les paramètres techniques qui sont exigés.

1460

M. MICHEL TURCOT :

Alors, pourquoi le promoteur lui-même dans l'étude d'impact dirait – c'est écrit noir sur blanc – que la présence des grandes superficies de bassins versants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et des Collines-de-l'Outaouais constituent des critères d'exclusion. C'est son étude d'impact qui le dit.

1465

1470 Puis dans la présentation du projet, à la page 10, c'est dit très clairement que
l'hydrographie des lieux, environ les deux tiers des eaux de surface s'écoulent vers la rivière
Picanoc, l'autre tiers vers le lac Johnson et que ces deux plans d'eau font partie du bassin
versant de la rivière de la Gatineau.

1475 **M. JEAN MBARAGA :**

 Si vous permettez, madame la présidente, je viens de dire que c'est les paramètres
discriminants choisis par le promoteur pour exclure certaines zones où il ne veut pas aller
établir son lieu d'enfouissement technique.

1480

M. MICHEL TURCOT :

 Mais il parle exactement de son site.

1485 **LA PRÉSIDENTE :**

 C'est son choix. Ce sont les paramètres que lui a définis, mais comme le représentant
du ministère a dit, un autre promoteur aurait pu arriver en disant : « On considère que les
conditions dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau sont propices à recevoir notre site. » Ce
1490 que je comprends là-dedans, c'est qu'il n'y a rien de réglementaire, il n'y a aucune politique,
c'est un choix. C'est un choix que le gouvernement n'est pas obligé de suivre. C'est sa
proposition, puis il la définit comme ça.

M. MICHEL TURCOT :

1495

 Alors, il n'y a aucune réglementation qui dit que le fait que ça se déverserait dans les
bassins versants, que ça se déverserait dans n'importe quelle rivière ou n'importe quel
aquifère de La Vallée-de-la-Gatineau, des Collines-de-l'Outaouais, ça ne serait pas une
raison pour empêcher... ça ne serait pas une raison suffisante.

1500

M. JEAN MBARAGA :

 Non, madame la présidente, parce que les normes justement que le ministère a
établies, c'est pour protéger aussi ces milieux sensibles. Donc, ce n'est pas l'exclusion. Ce
1505 n'est pas marqué que à 50 mètres d'une rivière ou à 100 mètres d'un lac – disons, je ne
devrais même pas parler de mètres – admettons à 50 kilomètres d'un lac, on n'a pas le droit
d'établir un lieu d'enfouissement technique. Ou dans un bassin versant d'une rivière
importante, on n'a pas le droit d'établir un lieu d'enfouissement technique. On sait que ça peut
arriver. C'est pour ça que le règlement établit justement les normes de protection.

1510

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question?

1515 **M. MICHEL TURCOT :**

Ce n'est pas encore l'évidence même, mais merci.

LA PRÉSIDENTE :

1520

C'est qu'il n'y en a pas de normes pour établir... justement un bassin versant ou un autre, les considérations d'un territoire. Il aurait pu ou il pourra encore y avoir des promoteurs, qu'il soient publics, privés ou en partenariat, définir que les conditions qui existent dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau semblent propices ou, par exemple, Collines-de-
1525 l'Outaouais apparaissent propices pour eux pour trouver un lieu. C'est ce qu'on comprend à la réponse du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

M. JEAN MBARAGA :

1530

Oui, madame la présidente. Pour répondre plus simplement encore, n'importe quel autre promoteur aurait pu dire : «Moi, je vais choisir mon site d'enfouissement technique dans un rayon – je simplifie – dans un rayon de 50 kilomètres. Au-delà de 50 kilomètres, je ne vais pas rechercher de site là-bas. »

1535

Pourtant, l'autre promoteur aurait pu dire : «Moi, je vais aller choisir mon site même jusqu'à un rayon de 100 kilomètres. » C'est des paramètres qu'il choisit lui-même, selon ses considérations, que ce soit d'ordre économique, que ce soit d'ordre de situation justement d'un site proche du centre de masse, autrement dit de là où ils produisent les matières résiduelles. Mais ça, c'est son choix. Ce que je vous dis, ça, ce n'est pas réglementé.

1540

Ce qui est réglementé, c'est-à-dire une fois que votre site sera trouvé, il faudra, par exemple, qu'il rencontre tel, tel, tel paramètres.

M. MICHEL TURCOT :

1545

D'accord. Alors, si je comprends bien, tous les critères qui semblent vouloir être respectés... pas les critères, je m'excuse, mais les conditions qui sont définies comme remplies pour l'établissement de ce site-là sont complètement aléatoires. Vont être régies à un moment donné, mais sont complètement aléatoires.

1550

LA PRÉSIDENTE :

Il pourrait y en avoir d'autres.

M. JEAN MBARAGA :

1555

Tout à fait, madame la présidente.

M. MICHEL TURCOT :

1560

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Gerry Toomey. Est-ce que monsieur Toomey est ici? Non.

1565

Monsieur George McCormick. Par la suite, on va faire une pause.

M. GEORGE McCORMICK :

1570

(TRADUCTION) Madame la présidente, monsieur le commissaire, mesdames et messieurs, mon nom est George McCormick. Nous avons une résidence 4-saisons à 7 kilomètres du LET proposé. J'ai des préoccupations sur le site de Danford d'un point de vue de santé et sécurité. On nous a dit il y a quelques soirs au Mont Sainte-Marie qu'il y aurait des goélands et je pense que les experts ont dit qu'il y avait déjà une population de goélands là-bas, mais on sait qu'il y a déjà beaucoup de goélands près des dépotoirs de la région. Donc, j'ai des préoccupations sur le recouvrement de sable après chaque jour et des préoccupations des goélands qui pourraient rendre les lacs adjacents malades.

1575

Je me demande si la terre qui servira au recouvrement pourra nous prémunir des goélands. Donc, ma question est : comment le promoteur s'assurera-t-il de couvrir suffisamment les déchets pour que les goélands ne soient pas attirés? Et quelle est la profondeur de cette couverture que le promoteur se propose de remplir pour ne pas attirer les oiseaux?

1580

LA PRÉSIDENTE :

1585

D'abord, je vais adresser une question générale au ministère de la Santé et des Services sociaux concernant les goélands, la problématique des goélands. Est-ce que vous avez étudié ces questions-là et l'envergure du problème?

1590

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

Oui. D'ailleurs, j'ai déposé avant-hier soir à Lac Sainte-Marie un premier document dont je vous ai parlé avant-hier, qui m'apparaît un des meilleurs en l'occurrence. Ça s'appelle *Contrôle des goélands, bilan des connaissances de l'usine de triage de Lachenaie*

1595

1600 qui a fait un très bon rapport là-dessus. J'ai aussi déposé – mais je ne vous en avais pas parlé – un autre document qui date de 1992, qu'on peut trouver sur Internet. C'est *Le goéland à bec cerclé, un risque à la santé publique*. Et j'ai aussi déposé le dernier mémoire d'une Direction de santé publique dans Lanaudière sur un lieu d'enfouissement technique à Saint-Thomas, dans Lanaudière.

1605 Les trois documents disent sensiblement la même chose. Il n'y a pas d'effet prévisible nuisible à la santé. Mais nous savons très bien que des goélands, ça constitue une nuisance. Et dans ce cas-là, on doit tout faire pour réduire le nombre de goélands qui pourraient s'installer, par exemple dans la rivière Picanoc sur une petite île qu'il y a là. Et la meilleure méthode, il y a plusieurs méthodes, mais la méthode qui est reconnue comme la plus efficace – et là, je voudrais insister peut-être un peu plus – la réduction du front le plus possible, ce qui suppose un remplissage de terre si possible plus que journalier. Parce que ce qu'on constate, c'est que journalier, à la fin de la journée, c'est vraiment à la limite de ne pas faire augmenter le nombre de goélands.

1610 Alors, ce qu'ils ont fait à Lachenaie, ils le recouvrent plus souvent qu'une fois par jour. Dans leur cas à eux, il y a aussi un fauconnier qui est là en permanence et, au besoin, ils lâchent des faucons. Est-ce que c'est nécessaire ici? Mais je pense que l'important, c'est de comprendre que plus le front des déchets va être petit, moins il sera attirant pour les goélands de s'installer là. Et donc, plus on va le recouvrir souvent et rapidement, mieux ça va être.

LA PRÉSIDENTE :

1620 Monsieur Rouleau.

M. ANDRÉ POULIN :

1625 Madame la présidente, mardi soir, il a été confirmé à la commission que toutes les mesures possibles existantes et les plus à la fine pointe des technologies, en plus du recouvrement le plus fréquent et le plus généreux possible, c'est-à-dire au moins 15 à 20 centimètres de terre qui sont déjà disponibles sur place, c'est déjà un terrain qui est sableux, donc vont être préconisées. Avec en plus le fait qu'il existe déjà des oiseaux de proie dans le secteur, donc il est évident que cet aspect doit être maîtrisé.

1630 Et, à la limite, entre-temps nous avons découvert qu'il est possible de rajouter de la peinture – la Ville de Sherbrooke fait ça présentement, ils se sont fait refuser le permis d'abattage, quoi qu'il y a d'autres municipalités qui ont eu des permis d'abattage. Donc, ceux qui se sont fait refuser, ils ont peinturé les œufs des sites de nidification et ça a permis d'enrayer également la reproduction.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1640 Est-ce que la solution préconisée ou suggérée par le représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux de recouvrir plus fréquemment qu'une fois à la fin de la journée vous apparaît une solution envisageable, ça?

M. ANDRÉ POULIN :

1645 J'ai moi-même été directeur des opérations au Salvador en Amérique Centrale pendant deux ans et c'était exactement la méthode que nous utilisions de faire le recouvrement l'avant-midi et l'après-midi. Donc, il est évident que quand on dit «de façon généreuse», ça veut dire de s'assurer d'avoir un front d'enfouissement le plus petit possible et de recouvrir immédiatement toujours, toujours pour faire en sorte d'éloigner les goélands. Mais, 1650 évidemment, la meilleure méthode, c'est à la source. C'est à la source. C'est-à-dire de ne pas en avoir, pas les empêcher de venir, mais de ne pas en avoir.

M. DENIS ROULEAU :

1655 Si vous me permettez un complément aussi à la suggestion de diminuer le front d'enfouissement, de le garder au minimum ainsi que de le recouvrir plus d'une fois dans la journée, ce sont des pratiques courantes de bonne gestion, de gestion efficace en fait, parce qu'une plus petite surface diminue la quantité de sols nécessaires pour le recouvrement. Et un recouvrement plus fréquent aide à la compaction, qui est un élément clé dans l'efficacité des 1660 taux de rendement au niveau commercial. Alors, c'est tout simplement des bonnes pratiques d'affaires aussi.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1665 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1670 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsqu'on a fait l'étude de l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Sainte-Sophie, les citoyens sont venus avec beaucoup de photos démontrant qu'il y avait des problèmes très importants de goélands et que c'était sur des très grandes distances que les goélands qui allaient au site, allaient aussi sur des lacs en périphérie. Et il avait été question à ce moment-là que ce soit étudié de façon approfondie pour trouver des solutions.

1675 Pourriez-vous vérifier avec les gens de votre direction régionale où est-ce que c'en est? Et s'il y a toujours des problèmes qui sont identifiés et quels ont été les moyens qui ont été mis en place pour réduire ce problème-là.

1680 **M. JEAN MBARAGA :**

Oui, madame la présidente, on va se renseigner et on vous donnera l'information le plus vite possible.

1685 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

1690 **M. GEORGE McCORMICK :**

(TRADUCTION) Madame la présidente, donc sur le plan du recouvrement avec 15 à 20 centimètres, peut-être deux fois par jour, est-ce qu'on a assez de terre sur le site pour couvrir pendant les prochaines 25-30 années ou est-ce qu'il faudra faire venir de la terre par camions? Quelle est votre évaluation, quelle est votre réponse à la question?

1695

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Rouleau.

1700 **M. DENIS ROULEAU :**

Je cède la parole à monsieur Yves Gagnon.

1705 **M. YVES GAGNON :**

Oui, madame la présidente, mais dans le document, le rapport principal – je peux vous mentionner la page – il y a un tableau qui donne les volumes prévus d'excavation de matériau et ceux qui sont prévus d'être avec leur utilisation. Je vais retrouver la page.

1710 **M. DENIS ROULEAU :**

C'est le document PR3. 1

1715 **M. YVES GAGNON :**

C'est ça. Vous avez ça au tableau 5. 1 de la page 209. Bon, ce qu'on y indique en fait, c'est qu'on a réparti à l'intérieur de ce tableau-là les différents volumes extraits. On parle d'une excavation qui serait d'environ 1 200 000 mètres cubes de sol qui est constitué principalement donc de sable, sable avec un peu de particules fines et un peu de gravier. Alors, ce qu'on dit là-dedans, c'est qu'on pourra en utiliser environ 750 000 mètres cubes pour les fins du recouvrement journalier.

1720

1725

Ce que je vous ai dit donc, je crois c'est avant-hier, c'est que dans le cas qu'on parle de mettre environ 15 à 20 centimètres de sol, on devrait se situer autour du 1 000 000 de mètres cubes nécessaires pour l'ensemble du site. Alors, la balance qui serait manquante, donc de plus ou moins 250 000 mètres cubes, pourra également provenir du terrain lui-même, parce qu'il reste des secteurs encore, si vous voulez, des zones à partir desquelles du sable pourrait être extrait également sur le terrain.

1730

M. GEORGE McCORMICK :

(TRADUCTION) À mon avis, ce projet est inadmissible dans son état actuel. Il faut trouver des solutions de rechange, comme les nouvelles technologies. C'est tout ce que j'ai à dire. Merci.

1735

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Est-ce que vous avez d'autres questions? Est-ce que vous voulez vous réinscrire?

1740

M. GEORGE McCORMICK :

(TRADUCTION) Peut-être, je vais y penser.

1745

M. ANDRÉ POULIN :

Juste un complément d'information relativement aux nouvelles technologies. Ça fait plusieurs fois qu'on entend durant la semaine, et particulièrement ce soir, parlé d'autres options. J'aimerais peut-être apporter avant la pause le point important que la méthode – non pas la technologie – mais la méthode que constitue l'enfouissement sanitaire technique est reconnue par le ministère de l'Environnement et par les principaux entrepreneurs en service sanitaire au Québec comme la méthode la plus économique qui existe présentement sur le marché. Donc, ce point-là est assez important. La capacité de payer des citoyens doit être prise en compte lorsqu'on évalue des nouvelles technologies.

1755

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Nous prenons une pause de 10 minutes. Le registre demeure ouvert.

1760

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

1765

M. DONALD LABRIE, commissaire :

J'ai une question au représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux, monsieur Poissant.

1770

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

Oui.

1775

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Monsieur Poissant, vous avez été attentif depuis le début des audiences. Vous avez sûrement lu le rapport de l'étude d'impact du moins pour les parties qui concernent la santé. Vous avez entendu les intervenants, les préoccupations qu'ils ont. Comme expert dans le domaine de la santé et connaissant les aspects de la santé ou les impacts des projets semblables, quelles sont pour vous les principales préoccupations que vous avez quand vous entendez les citoyens, que vous prenez connaissance de l'étude d'impact?

1780

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

1785

Oui. Il y a plusieurs choses à dire.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1790

Je vous écoute.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

1795

Je comprends l'inquiétude des citoyens d'un point de vue toxicologique. Parce que pour un non-initié, quand on voit le mot «cancérigène», c'est cancérigène, donc c'est dangereux, puis qu'ils n'ont pas évidemment – ils ne voient pas les nuances dans ces choses-là.

1800

Moi, j'ai étudié le dossier dès le départ. C'est moi qui l'a analysé il y a déjà deux ans, printemps 2006. Je connais quand même bien les autres lieux d'enfouissement sanitaire du Québec. La première chose qui m'a frappé en voyant le rapport, c'est que d'un point de vue santé, c'est comme un emplacement idéal – je parle du site lui-même – c'est comme un emplacement idéal, si je compare à ce qu'il y a eu ailleurs au Québec. Je m'explique.

1805

Ailleurs au Québec, prenons Lachenaie ou d'autres, souvent les maisons sont proches, avec leur propre puits. Et donc, on se dit : «Bien là, peut-être que dans 50 ans, ça va se

rendre jusqu'au puits et donc, peut-être que dans 50 ans, la contamination souterraine pourrait avoir lieu. » Ça, c'est une des préoccupations.

1810 Autre préoccupation quand les maisons sont proches, c'est qu'on se dit : «Est-ce que les biogaz vont vraiment tous brûler en brûlant le méthane? Est-ce qu'il va rester des biogaz dans les particules dans l'air? » Autrement dit, c'est la différence entre contamination et exposition de la population. Quand je travaille en santé publique, je ne m'occupe pas des grenouilles, je m'occupe de la santé des humains. Donc, pour moi, cette question d'exposition est très, très importante.

1815 Alors, quand j'ai vu le document, je me suis dit : «C'est idéal comme lieu de traitement. » Par contre, ma préoccupation, puis elle demeure encore aujourd'hui de loin la plus importante, ça a été soulevé plusieurs fois, c'est le transport. C'est le transport de ces matières-là qui est dangereux. Il y a beaucoup plus de risques de faire des accidents d'automobile, comme le
1820 monsieur en a parlé avec l'autobus, et là, l'augmentation du risque est beaucoup plus grande sur le transport routier que sur l'aspect toxicologique.

Évidemment, l'aspect toxicologique, je comprends qu'il faut être expert pour voir que dans ce cas-ci, c'est négligeable – puis là, c'est mon autre point – c'est négligeable à condition
1825 que ce soit fait comme c'est prévu d'être fait. Pour s'assurer qu'il soit fait comme c'est prévu d'être fait, selon moi, ça va prendre un comité de vigilance efficace, puis c'est probablement ça le défi, un comité de vigilance capable, si jamais ça devait se faire, capable d'avoir l'appui, la confiance de la population locale et l'efficacité, puis capable de durer dans le temps aussi. D'après moi, c'est là que va être la grande affaire, ces deux affaires-là.

1830 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Selon vous, vous connaissez le règlement et qui définit comment doit se former le comité de vigilance. Est-ce que vous auriez des recommandations à faire à la commission concernant la
1835 formation du comité pour que ce soit des gens représentatifs et fiables?

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

Pas aujourd'hui, mais je prévois revenir aux mémoires et, aux mémoires, d'ici là réfléchir.
1840 Je sais qu'il y a un bon document que j'ai déjà lu justement à cette époque-là – non, un peu avant, il y a 4 ans – je vais le retrouver, sur les manières de faire un bon comité de vigilance, puis c'est surtout là-dessus que je vais venir présenter un mémoire quand je vais venir.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1845 On apprécie beaucoup votre intention de présenter un mémoire mais concernant le

transport, vous dites que c'est votre principale préoccupation à cause des risques. Le risque est plus grand là pour les citoyens. Est-ce que vous voyez des solutions?

1850 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Bien, si ça pouvait être plus près. Les producteurs de déchets, c'est surtout la Ville de Gatineau. Il y en a un petit peu ailleurs, mais si c'était plus près de la Ville... si c'était en deçà de Wakefield, ça serait génial, parce que évidemment c'est sur la route 105 entre Wakefield et Kazabazua qu'est le problème. La route 105 est tortueuse, je l'appellerais comme ça, est tortueuse. Avec les gros camions qui passent déjà là, s'il faut augmenter de 122 camions par jour, je vous avoue que c'est là que serait mon inquiétude, moi.

1860 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

D'accord.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

1865 Puis je n'ai pas de solution magique. Ils ont dit au ministère des Transports ce qu'ils prévoyaient faire dans les prochaines années, mais je n'ai pas rien de mieux que ça.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1870 Merci, monsieur Poissant.

LA PRÉSIDENTE :

1875 Nous signalons également qu'il y a ici dans la salle monsieur Bernard Chartrand qui est porte-parole pour le ministère des Affaires municipales et des Régions. S'il y a des questions à cet organisme, il pourra y répondre.

Alors, nous poursuivons avec les inscriptions. Monsieur Shannon Martin, s'il vous plaît.

1880 **M. SHANNON MARTIN :**

(TRADUCTION) Merci. Mon nom est Shannon Martin, je suis un membre de la coalition. Nous avons entendu parler d'un comité de vigilance, on nous a dit à diverses rencontres à Danford Lake qu'un tel comité existait. Bon, j'aimerais que monsieur Rouleau nous indique ce que ce comité a fait jusqu'à présent.

M. DENIS ROULEAU :

Merci, madame la présidente. Premièrement, c'est un comité de gestion

1890 environnementale de la municipalité qui devait agir à titre d'embryon pour un comité de vigilance éventuel, dont possiblement certains des membres de ce comité pourraient participer aux activités d'un comité de vigilance éventuel.

1895 Lors des rencontres qui se sont tenues, comme j'ai mentionné au préalable, les rencontres étaient principalement dédiées à des sessions de questions-réponses. Les gens posaient des questions et on répondait et, finalement, on pouvait passer une heure et demie, deux heures, deux heures et demie à ne faire que ça. Alors, le gros des activités s'est concentré sur ça. Les activités, lorsque certains événements se sont produits, l'exécutif de ce comité a décidé de mettre toutes les activités de ce comité en veilleuse, jusqu'à ce qu'une décision finale se prenne quant à la réalisation du projet.

LA PRÉSIDENTE :

1905 Mais qu'est-ce qu'ils auraient pu faire d'autre que de faire en sorte que les citoyens aient des réponses à leurs questions, à ce moment-là? À l'étape justement en amont, avant même la réalisation d'un projet, est-ce qu'il y a d'autre chose que vous vous attendiez d'un tel comité?

M. DENIS ROULEAU :

1910 Moi, personnellement, non. Je ne vois pas quoi d'autre que ce groupe de gens pouvait faire. C'était tout simplement pour répondre aux questions des gens. C'était sa raison d'être principale en ce qui a trait à un lieu d'enfouissement éventuel. Et peut-être suggérer, identifier certaines composantes qui pouvaient peut-être être bonifiées d'une façon ou d'une autre, mais reste que ça revient encore aux questions et réponses, et s'assurer qu'un maximum d'information était transmise et que le projet était bien compris.

LA PRÉSIDENTE :

1920 Ont-ils fait des suggestions par écrit ou lors de réunions publiques pour tenter de trouver des solutions en réponse aux préoccupations?

M. DENIS ROULEAU :

1925 Non, c'était plutôt informel. C'était autour d'une table au Service des incendies, dans une salle de rencontre de réunion, tout le monde était assis puis ont lancé des questions un après l'autre. Comme j'ai dit, c'était très informel.

LA PRÉSIDENTE :

1930 Donc, il n'y a pas eu de solution d'approche, d'ajout?

M. DENIS ROULEAU :

1935 Oui, il y a eu des discussions, puis qui ont été prises en considération d'ailleurs, lors de l'élaboration de l'avis de projet. Et en cours de route, des choses qu'on a prises en considération et qu'on a tout à fait suivi certain des conseils ou certaines des idées des gens.

LA PRÉSIDENTE :

1940 Mais ça ne venait pas nécessairement de façon formelle. . .

M. DENIS ROULEAU :

1945 Pas par écrit.

LA PRÉSIDENTE :

. . . par écrit du comité?

1950 **M. DENIS ROULEAU :**

Non.

M. SHANNON MARTIN :

1955 (TRADUCTION) On a dit en ville que c'était le club de pizza et de bière de Denis Rouleau. Quoiqu'il en soit, j'aimerais maintenant enlever ce chapeau-là et mettre le chapeau, mon autre chapeau, celui de président de l'Association des villégiateurs propriétaires de chalet. Je suis le président de l'Association des propriétaires là-bas. Il y a quelque 250 chalets là sur huit lacs différents. Je vous donne les noms de ces lacs. Danford, le lac Danford donc, un lac et non pas le village de Danford; il y a Little Danford, McConnell, Lyon, McCauley, Shae Lake et le lac Farm aussi.

1960

Et ces lacs se trouvent à environ 2 kilomètres ou un peu moins à l'ouest du village de Danford Lake et dans une zone qui est sans doute à la même distance du dépotoir que le village de Danford Lake, étant donné la géographie, au bord de la route 301.

1965

S'agissant donc de l'imposition de ce mégadépotoir, plusieurs membres donc m'ont abordé, m'ont signifié leurs préoccupations quant à la protection de cette région et ils craignent que le mégadépotoir entraînera plusieurs choses : de la pollution des lacs de la part des goélands, des rats, pollution éventuelle de la nappe phréatique et tout spécialement de la rivière Picanoc, beaucoup de bruit lié à la circulation, risque de circulation accrue dans des routes rurales qui n'ont pas été conçues pour cela et risque d'accident, réduction de la valeur foncière

1970

aussi. Tout cela est au nombre des préoccupations.

1975

Mais, pour l'essentiel, ce qu'on me dit, c'est qu'on est consternés à l'idée de détruire un endroit magnifique, naturel avec ce genre de projet. Et on n'arrive pas à croire qu'il y a eu si peu d'efforts de la part du promoteur ainsi que du conseil municipal d'envisager d'autres technologies qui s'avèreraient peut-être plus sûres et qui entraîneraient moins de conséquences sur l'environnement.

1980

Plusieurs de ces personnes ont lu dans les journaux que nous vivons dans ce qu'on appelle l'ère postsite d'enfouissement. La question qu'ils me posent et la question que je vous pose à vous tous ici présents, et surtout à monsieur Rouleau, comment de Dieu peut-on choisir un lieu alors que c'est entouré de lacs et de rivières pour y creuser un immense trou dans le sol où il y aurait une montagne de vidanges de 30 étages au fil des ans?

1985

M. DENIS ROULEAU :

1990

Madame la présidente, je laisse la parole à monsieur Poulin.

M. ANDRÉ POULIN :

1995

En réalité, nous revenons tout simplement à la justification du projet et à la nécessité de ce projet-là. Donc, c'est le chapitre le plus important et la raison d'être du projet qu'il est important ici de comprendre. Donc, la raison pourquoi je prends la parole, c'est que dès l'entrée de jeu, mardi soir, il a été décrit la situation actuelle en Outaouais. Donc, je vais me permettre de relire les sept justifications du projet dont les principales sont que depuis 1991, il n'y a aucun lieu d'enfouissement ou aucune technologie – on ne parlera pas juste d'enfouissement – il n'existe aucune infrastructure de disposition en Outaouais. Donc, on parle de 1991, c'est-à-dire il y a 16 ans.

2000

2005

Un seul lieu d'enfouissement sanitaire existe et il va terminer dans un an, le lieu de Déléage, et la presque totalité de la cinquantaine de dépôts en tranchée de l'Outaouais doivent fermer d'ici 2009. Ce qu'il faut comprendre, c'est la raison pourquoi c'est beaucoup plus technique. Les dépôts en tranchée et le brûlage des déchets sont un risque environnemental et un risque à la santé publique. Brûler des déchets, c'est dangereux. Il y a encore des DET même si c'est défendu depuis l'année passée, qui continuent de brûler les déchets présentement parce qu'ils n'ont pas le choix.

2010

Le ministère de l'Environnement les tolère. Ils n'ont pas le choix parce qu'il ne reste plus de place. Donc, même si c'est prohibé depuis l'année passée, il existe encore des DET qui brûlent les déchets. Là, on parle vraiment de risques cancérigènes. Donc ça, c'est une réalité qui est vécue dans la région de l'Outaouais. On ne parle pas du nord du Québec.

2015

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles préconise la prise en charge

2020 régionale par chaque MRC. Donc, on parle de régionalisation. On parle d'une politique. C'est vrai que comme disent certains organismes environnementaux, pourquoi ça serait cette petite municipalité-là qui devrait subir les conséquences ou les répercussions possibles de ce projet. Mais que ça soit Danford Lake, que ça soit La Pêche, que ça soit Mont Sainte-Marie, il va toujours y avoir une municipalité qui va devoir subir les effets.

2025 Donc, la justification du projet, c'est qu'à un moment donné, il faut passer à l'action. Et on est rendu, comme disait monsieur le représentant de la MRC de Pontiac, au pied du mur.

M. SHANNON MARTIN :

2030 (TRADUCTION) On a entendu ça. On a dit il faut bien faire ça quelque part, mais faut-il vraiment que ce soit n'importe où, là où ils ont décidé de le faire?

LA PRÉSIDENTE :

Quelqu'un peut répondre à cette question?

2035 **M. JEAN MBARAGA :**

2040 Madame la présidente, si je peux intervenir, quand il y a une question de choix où on dit : «C'est là que ça va se faire», c'est sûr et certain pour certaines personnes, ce sera, comment dirais-je, n'importe où. Il faut à un moment donné choisir un site. L'initiateur du projet a étudié des sites alternatifs, il est arrêté sur un site donné. Si ce site rencontre justement les normes – je reviens encore une fois – les normes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et qu'il est acceptable, on n'a pas de choix.

2045 **M. SHANNON MARTIN :**

(TRADUCTION) Oui, je m'attends à une réponse du promoteur mais ça ne me reconforte pas de penser que les représentants du gouvernement prennent parti pour le promoteur. Voilà qui me rend mal à l'aise.

2050 **LA PRÉSIDENTE :**

2055 Un instant. Ce qui a été dit, je ne sais pas comment a été la traduction, c'est qu'on n'a pas d'option. On a une option qui est présentée. Ce n'est pas qu'on n'a pas d'autre. Ce qui est présenté devant nous, c'est qu'on a une place. On n'a pas : «Qu'en pensez-vous? Il y a trois, quatre options possibles.» C'est que l'analyse du promoteur a conduit à une option.

Ce que le représentant du ministère a dit, c'est qu'on n'a pas entre les mains, dans l'étude d'impact, trois options. C'est qu'il nous présente une option. Si on avait trois options,

2060 peut-être qu'on pourrait dire : «Celle-ci apparaît plus avantageuse ou celle-ci.» Mais c'est sa proposition. Il y a juste une option de lieu. Ce n'est pas une solution...

Allez-y. J'ai vu votre réaction et j'ai compris qu'il y avait certainement pas un bon niveau de compréhension.

2065 **M. JEAN MBARAGA :**

Ce que je répète encore une fois, même ce qui a été demandé dans la directive que le ministre lui a envoyée, c'est de faire les études d'option mais d'arriver effectivement à un choix de site. Je n'ai pas dit deux, trois, quatre. Un choix de site.

2070

Par ailleurs, évidemment ceci ne veut pas dire parce qu'il est arrivé à un choix de site que le gouvernement a été d'accord avec l'option ou avec le projet. Il y a toujours une analyse qui va se faire. Si le projet est acceptable au point de vue environnemental, à ce moment-là, le gouvernement pourra l'autoriser moyennant des conditions ou l'autoriser tel quel, ce qui serait surprenant, ou même le refuser. Toutes les options sont sur la table encore.

2075

LA PRÉSIDENTE :

2080 Madame, si vous voulez aller à la table en même temps que monsieur, vous pouvez, si c'est pour compléter. Allez-y.

Mme MICHÈLE BORCHERS :

2085 Quand j'entends que le promoteur a choisi ce site parce que, d'après son étude, c'est le seul possible, je voudrais quand même préciser qu'il y a eu des études antérieures qui ont été faites et que rien que dans la région de l'Outaouais, en 88, il y a eu plus de 30 sites qui ont été identifiés. Dans la MRC de Pontiac, il y en avait 4 qui étaient identifiés, et la seule raison pour laquelle le promoteur a choisi Allevyn-et-Cawood, madame la présidente, c'est parce que le conseil municipal d'Allevyn-et-Cawood a accepté le site. Ce n'est pas parce que c'est le meilleur site au point de vue environnemental. Je pense que c'est très important de le préciser.

2090

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien. Merci.

2095

Mme MICHÈLE BORCHERS :

Merci.

2100 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

On nous dit que le représentant de la MRC des Collines-de-l'Outaouais aurait quelque chose à ajouter. Allez-y, monsieur Laliberté.

2105 **M. PATRICK LALIBERTÉ :**

2110 En fait, j'avais un commentaire à faire suite au dernier commentaire avant la pause, qui a été fait par monsieur Poulin à propos du fait que l'enfouissement était la solution la plus économique et peut-être une des seules qu'on avait les moyens de se payer, par rapport à notre capacité de payer. En tout cas, celle qui respectait le plus notre capacité de payer.

2115 Un mot d'abord pour rappeler que lorsqu'on évalue une technologie de ce genre-là dans une optique de développement durable, on ne devrait pas simplement se baser sur le point de vue économique, mais que même si on se base seulement sur le côté économique dans ce cas-là, il faut ajouter qu'en allant seulement avec l'enfouissement sanitaire, dans mes souliers de gestionnaire des matières résiduelles, je dois prévoir à ce moment-là une 3^e voie pour le compostage. Je ne veux pas faire l'apologie des autres technologies. Par contre, pour n'en nommer qu'une seule, le tricompostage, je n'aurais pas à mettre en branle une 3^e voie. On se limiterait seulement à 2 voies et le compostage serait fait, par exemple, par cette usine de tricompostage.

2120 Si on regarde les évaluations que j'ai eues avec des discussions avec Recyc-Québec, on parle d'environ, pour cette 3^e voie-là, d'un 75 à 100 \$ la porte de plus. Alors, si on combine ça – je suis d'accord avec monsieur Poulin – si c'est seulement le prix du traitement, il a probablement raison que l'enfouissement est moins cher, si on se base seulement sur le traitement. Par contre, si on ajoute cette 3^e voie-là que, moi, je dois ajouter en optant pour cette option-là, quand je fais mes calculs, je ne suis pas certain que l'économie est respectée à ce moment-là.

2130 Je n'ai pas les éléments de réponse, puisqu'on l'a dit précédemment, les études dépendent de la concertation et n'ont pas été faites encore. Mais je crois que ce n'est pas futile et qu'il est important de faire cette réflexion-là.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2135 Avez-vous l'intention, monsieur Laliberté, de présenter un mémoire pour la deuxième partie de l'audience?

M. PATRICK LALIBERTÉ :

2140 Ça pourrait être possible.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci. Oui?

2145

M. JACQUES NADEAU :

Juste un petit point, un petit complément à rajouter. Dans le contexte actuel, les municipalités auraient beau mettre en place toutes les mesures possibles pour récupérer, tout ça, il n'en reste pas moins qu'il y a quand même des déchets. Un déchet ultime, tout ne peut pas être recyclé ou récupéré en date d'aujourd'hui. Donc, qu'on irait avec du 3 voies ou avec le tricompostage qui a un taux de récupération beaucoup plus élevé, c'est beaucoup plus simple pour le citoyen, c'est des coûts plus dispendieux, mais il y a quand même un 30-35-40 % de matières qui vont devoir quand même trouver une élimination, que ce soit par l'enfouissement, que ce soit par l'incinération ou toute autre méthode. Il en reste qu'aujourd'hui, malgré toutes les méthodes en place ou technologies, ça prend quand même l'élimination des matières résiduelles.

2150

2155

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Et la plus économique, à votre connaissance, actuellement c'est laquelle?

2160

M. JACQUES NADEAU :

À notre connaissance, encore aujourd'hui, on pourrait dire peut-être malheureusement ou je ne sais pas, mais c'est encore l'enfouissement des déchets qui est la méthode économique à la base qui est la moins chère.

2165

Mme CATHERINE LUSSIER :

Madame la présidente, ce que monsieur de la Ville de Gatineau vient de dire est vrai. Cependant, le retrait de la matière organique, par exemple, par un procédé de tricompostage des déchets ultimes à enfouir permettrait évidemment d'éliminer la majorité des nuisances dont on a parlé au cours des derniers jours. À savoir les goélands, s'ils n'ont pas de nourriture, s'il n'y a pas de matières organiques qui y vont, ils n'ont juste pas rien à manger.

2170

2175

Également, j'aimerais préciser par rapport à une réflexion qui a eu lieu cet après-midi par rapport au lixiviat, il est vrai que le recouvrement empêche la pluie de s'infiltrer, mais il faut savoir que les matières putrescibles, compostables, organiques – c'est un peu tous des synonymes – les déchets de table, par exemple, en se décomposant produisent un liquide. Tout le monde a déjà oublié sa poubelle, puis il y a du jus de poubelle dans le fond. Donc, ce n'est pas vrai que c'est juste l'infiltration d'eau qui entraîne la production de lixiviat.

2180

2185 Donc, c'est vrai que le recours à l'enfouissement peut être nécessaire si on choisit une technologie comme le tricompostage; par contre, les nuisances seraient considérablement réduites.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2190 J'avais compris que le lixiviat diminuait avec les années, puis quand on référait à l'infiltration d'eau, on parlait dans les dernières phases de vie du site d'enfouissement.

Mme CATHERINE LUSSIER :

2195 Par contre, à ma connaissance, la dégradation de la matière organique ne se fait pas instantanément. Quiconque fait du compostage domestique à la maison sait très bien que la pelure de banane ou le melon d'eau ne prend pas le même temps pour se décomposer. Puis, il va de même d'autres matériaux. Je pense au bois, par exemple, du bois qui ne pourrait pas être récupéré, c'est aussi issu de la biomasse, donc c'est des matières organiques au sens chimique du terme qui vont éventuellement se décomposer et produire des nuisances, et ça ne se décompose pas en deux jours.

2205 Donc, selon ma connaissance, la production de lixiviat dans le temps, si j'enlève la portion précipitations de l'équation, c'est difficile à prévoir et c'est très irrégulier. J'en prends pour exemple les lieux d'enfouissement qui effectuent déjà la récupération des biogaz. Je pense, par exemple, à la Carrière Miron à Montréal où est-ce qu'il y a un projet de valorisation de ces biogaz-là. Bien, c'est une vitrine technologique parce qu'en fait, la concentration varie beaucoup et est très faible à certains moments. Donc, la dégradation est difficile à prévoir et je connais des sites qui coulent encore aujourd'hui et ce n'est probablement pas seulement parce qu'il y a des précipitations qui passent.

2210 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

2215 Mais le programme de postfermeture pour une durée de 30 ans, c'est-à-dire après l'arrêt des opérations, c'est lorsqu'ils tiennent compte de la dégradation qui va se continuer encore pour une période d'environ 30 ans. Est-ce que c'est ça?

Mme CATHERINE LUSSIER :

2220 Si je comprends bien l'intervention de monsieur Mbaraga du ministère de l'Environnement, évidemment la période de 30 ans a été déterminée de manière à s'assurer qu'un suivi postfermeture est bien fait. Par contre, selon ce qu'il nous a mentionné, après cette période de 30 ans là, il y aura toujours une vérification à savoir est-ce que ce site est effectivement... disons a terminé sa décomposition et sa lixiviation.

2225 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Oui, monsieur Laliberté?

2230 **M. PATRICK LALIBERTÉ :**

Peut-être que là-dessus, la Ville de Gatineau qui a son site Cook depuis 16 ou 17 ans a des réductions ou des chiffres qui diminuent, qui pourraient nous indiquer pour voir si effectivement à mi-chemin, s'ils ont une réduction de la moitié ou quelque chose du genre.

2235 **M. JACQUES NADEAU :**

2240 Au niveau du site Cook, en effet, le site Cook a été fermé en 91 et ce qu'on observe aujourd'hui au niveau du lixiviat, la concentration si on peut dire de métaux ou d'autres éléments dans le lixiviat a grandement diminué avec le temps. Et présentement, le lixiviat qui est pompé est encore traité au niveau du site, rencontre pour presque à longueur d'année des critères qui pourraient se rencontrer pour des critères de rejets à l'environnement, à part certains paramètres. Donc, la qualité du lixiviat s'est quand même grandement améliorée dans le temps.

2245 Au niveau des biogaz, oui, également la production de biogaz a commencé à décroître depuis quelques années. Donc, oui, il y a quand même une courbe typique, donc toujours une production de biogaz qui augmente avec le temps postfermeture. On atteint une apogée et, après ça, il y a une décroissance qui se produit.

2250 Donc, l'observation qu'on en fait au niveau de la Ville de Gatineau, oui, après 15-16 ans, il y a des diminutions. Mais est-ce qu'au bout de 30 ans, tout ça va être terminé? Je ne suis pas en mesure de vous dire si, au bout de 30 ans, tout ça va être terminé.

LA PRÉSIDENTE :

2255 Il y a des études qui démontrent que c'est beaucoup plus long que 30 ans après la fermeture, avant que ça soit complètement terminé. Je ne sais même pas s'il y a eu des observations. C'est une évaluation parce qu'on n'a probablement pas mesuré sur 100 ans.

2260 **M. DENIS ROULEAU :**

Exactement. Et puis les technologies avec membrane n'existent pas depuis 100 ans, bien entendu, ou depuis 30 ans même. Par contre, pour se conformer aux exigences, les municipalités, au fur et à mesure qu'elles font du compost et puis si elles veulent se conformer au pourcentage de recyclage, elles devront composter. Je crois que tout le monde s'entend là-dessus. Si on enlève les matières putrescibles de ce qui est rejeté ou de ce qui est enfoui, on

change grandement la composition des lixiviats et des biogaz, voire des grandes réductions dans ces productions.

LA PRÉSIDENTE :

2270

On va revenir sur la localisation du site. Dans d'autres régions du Québec, il y a des lieux enfouissement technique qui sont situés en zone agricole – Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – plus près des lieux de production, de génération.

2275

M. JEAN MBARAGA :

Oui, madame la présidente. Il y a des sites qui ont été dézonés. Donc, ils ont obtenu le certificat de la Commission de protection du territoire agricole, après quoi ils ont été établis justement à l'ancienne zone agricole.

2280

LA PRÉSIDENTE :

Alors, est-ce qu'on peut dire que ce n'est pas un critère strict de dire qu'il ne faut pas aller en zone agricole?

2285

M. JEAN MBARAGA :

Mais si on peut l'éviter, c'est mieux, je dirais. Aussi bien au point de vue agricole qu'au point de vue peut-être même environnemental. Parce que généralement, ces zones sont proches des zones résidentielles.

2290

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Mais à ce moment-là, c'est préférable d'aller dans des terrains, au plan environnement, humain même, est-ce qu'on peut penser que c'est préférable d'aller dans des zones boisées, si c'est une technologie qui est retenue?

2295

M. JEAN MBARAGA :

Oui, c'est ça. C'est une technologie qui est reconnue. Le plus il s'éloigne justement de la zone habitée, le mieux c'est. C'est normal. Il y a beaucoup de problèmes qui règlent déjà à la source. Entre autres choses, s'il y avait des problèmes d'odeurs, s'il est éloigné de la zone habitée, évidemment c'est un problème de moins.

2300

2305

LA PRÉSIDENTE :

Mais est-ce que la localisation du centre de masse de production des matières

2310 résiduelles, on devrait tendre vers se rapprocher de la zone de production plutôt que s'en éloigner, si on trouve des endroits qui répondent justement aux paramètres environnementaux? Je pense aux gaz à effet de serre, au transport, etc.

M. JEAN MBARAGA :

2315 Vous avez raison, madame la présidente, mais tout ça, c'est autant de paramètres qu'il faut, je dirais, harmoniser, balancer pour trouver un site qui soit idéal pour tout le monde. Regardez le site qu'on est en train d'analyser actuellement. Il y a des gens qui vont dire : «Il est éloigné de la population, il est en plein milieu boisé. Il aurait une technologie acceptable, donc ce serait un site acceptable. » Pourtant, vous regardez déjà au niveau de la population, les gens n'en veulent pas. Donc, idéalement, on devrait rapprocher le site du centre de masse. Plus on le
2320 rapproche justement des citoyens, plus il va y avoir la grogne de la population, c'est sûr et certain.

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

M. JACQUES NADEAU :

2330 Juste un complément d'information par rapport au site d'enfouissement près des zones de masse. Je pense que, oui, l'idéal, ce serait d'avoir les lieux d'élimination le plus près possible de la production.

2335 Par contre, si on peut parler de l'expérience un petit peu de la Ville de Gatineau et, à ce moment-là, c'était la Communauté régionale de l'Outaouais. Donc, dès le début des années 80, la Communauté régionale de l'Outaouais avait entrepris différentes études pour trouver un nouveau site d'enfouissement devant la fermeture imminente de son site Cook. Et il y a plus de 38 sites qui avaient été identifiés dont plusieurs, et on retrouve au niveau du Plan de gestion des matières résiduelles de la Ville l'identification des sites qui avaient été identifiés sur le territoire de l'actuelle Ville de Gatineau, et presque tous ces sites-là se trouvaient en zone agricole. Et à
2340 chaque fois, la CRO, à ce moment-là, s'est toujours butée à un refus catégorique de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour permettre l'aménagement d'un site d'enfouissement sur ces terres-là.

2345 En tout cas, il y a un commentaire qu'on reprend dans notre plan de gestion qui traduit vraiment la problématique ou la situation dans laquelle la Communauté régionale de l'Outaouais se trouvait à ce moment-là et, si on peut dire, la fermeture un petit peu de la CPTAQ qui, dans le fond, ne voulait pas sacrifier des terres agricoles pour les besoins. Donc, pour eux, ce n'est pas au territoire agricole de sacrifier ou de vivre des compromis pour acclimater les situations de sélection de site d'enfouissement sanitaire.

2350 Donc, au niveau de la Ville de Gatineau, il y a plusieurs démarches qui ont été faites mais
à chaque fois, on s'est buté à un refus. Et même, suite à ce refus-là, la Ville de Gatineau dans le
milieu des années 90 avait entrepris les études pour la construction d'un incinérateur et le projet
avait été arrêté lors de la phase de l'appel d'offres et, par la suite, quelques mois après, en 95, le
2355 gouvernement du Québec avait émis un moratoire sur tout nouveau projet d'incinérateur, qui vient
d'être débloqué dernièrement avec l'adoption du nouveau règlement.

LA PRÉSIDENTE :

D'incinérateur et d'enfouissement.

2360

M. JACQUES NADEAU :

C'est ça.

2365

M. ANDRÉ POULIN :

Un complément d'information. Merci, madame la présidente. Un complément
d'information sur les critères de localisation des sites et d'utilisation des sites d'enfouissement. Il
est paru dans les journaux une information qui mérite, je pense, d'être apportée à la
2370 connaissance de la commission.

2370

La Ville de Gatineau aurait comme critère de localisation ou d'utilisation de site
d'enfouissement la notion de site public au lieu de site privé. La raison étant que dans la région,
le site de Lachute est maintenant privé. Donc, c'est la raison pourquoi ils regardaient et
2375 examinent et négocient actuellement la possibilité d'aller à Trois-Rivières.

2375

Donc tantôt, vous parliez de gaz à effet de serre, vous parliez de développement durable.
Partir de Gatineau et aller à Trois-Rivières au site de Saint-Étienne-des-Grès qui est aux environs
de Shawinigan, je pense que le critère de choix de site – mon opinion personnelle – ne respecte
2380 pas le critère de développement durable.

2380

LA PRÉSIDENTE :

On va continuer.

2385

Madame Linda Cronk.

Mme LINDA CRONK :

2390

(TRADUCTION) Merci, madame commissaire. Ma question traite du comité de

surveillance qui a été créé dans le village de Danford Lake. Mon nom est Linda Cronk et je suis résidente à temps plein du village de Danford Lake. Et ce comité de surveillance a été appelé un comité de gestion de l'environnement et bien des résidents ainsi que des gens des environs de Danford Lake ont eu du mal à avoir accès à ce comité. C'est leur impression. Et ce comité de gestion de l'environnement avait prévu une réunion publique le 9 avril 2006, six jours seulement suivant une réunion sur le règlement municipal, dont le zonage. Plus de 200 personnes ont assisté, la majorité étant opposée au projet d'enfouissement ou du LET.

Étant donné que le mandat de ce comité est de s'assurer que les résidents demeurent informés des activités pertinentes et que leurs préoccupations sont entendues et réglées, cette réunion était une opportunité pour le comité de gestion de l'environnement de rencontrer son mandat et une opportunité pour les gens d'obtenir des réponses quand le maire et les conseillers ont refusé de le faire.

J'aimerais demander à monsieur Rouleau pourquoi cette réunion a été annulée.

M. DENIS ROULEAU :

C'est l'exécutif de ce comité qui a choisi d'annuler cette rencontre. En fait, c'est à ce moment-là que ce comité a décidé de cesser ses activités, suite à la rencontre dont madame fait référence et suite à certains événements qui se seraient produits dans les jours qui ont suivi.

LA PRÉSIDENTE :

Comment voyez-vous la possibilité de mettre en place un comité de surveillance qui opérerait pendant toute la vie utile du site que vous proposez dans les conditions où l'acceptation sociale des gens du milieu n'est pas nécessairement acquise.

M. DENIS ROULEAU :

Avec un bon plan de communication, c'est bien entendu, c'est clair qu'on ne peut pas obtenir l'appui de toute une communauté pour un projet de la sorte, c'est bien entendu. Et on n'a jamais eu cet espoir-là, même que c'était désirable d'avoir des gens qui, à prime abord, n'étaient pas des fervents supporteurs d'un projet de la sorte, mais qui gardaient tout de même l'esprit ouvert, de sorte à comment ou quoi faire pour bonifier le projet.

Si la position de départ en arrivant est : je ne veux rien de moins que l'abandon total du projet; il n'y a rien que j'y peux. Non, je ne veux pas abandonner complètement le projet. Alors, face à cette personne-là, il y a très peu que je peux dire. Mais si cette personne-là est ouverte à un dialogue, oui, je suis tout à fait ouvert.

LA PRÉSIDENTE :

2435 Mais avez-vous bon espoir de faire en sorte qu'un tel comité fonctionne bien, réponde aux attentes du milieu, réponde aux attentes aussi du gouvernement? Parce que c'est fait pour être un lieu de dialogue, pour trouver des solutions. Comment vous voyez un changement de règle? Ou qu'est-ce que vous pouvez amener comme proposition pour que ça puisse fonctionner?

M. DENIS ROULEAU :

2440 Oui, tout à fait. Ces comités de vigilance là sont imposés par la réglementation et on y voit le besoin, et il faut y participer avec la plus grande ouverture d'esprit et tout faire ce qui est possible pour que ça fonctionne. Si les résidants qui étaient là de façon volontaire, dont l'exécutif, voulait tout simplement se retirer et ne plus faire d'activités, j'étais drôlement placé tout seul là
2445 dans une salle. Mais en formant un comité de façon formelle avec, par exemple, un représentant de la MRC, de la Municipalité, de la communauté, de la santé publique où on a les ressources nécessaires, où on peut répondre aux gens, toute une panoplie de questions, oui tout à fait, c'est très bien.

2450 À l'époque, vu que notre projet n'était pas un projet reconnu dans le sens que ce n'était pas un comité de vigilance qui avait été formé par décret, le ministère de l'Environnement local hésitait à venir, la santé publique hésitait à venir. Alors, c'était difficile de répondre à toutes les questions et les gens qui étaient là, qui s'occupaient du comité, les membres du comité se sentaient de plus en plus visés et de moins en moins équipés pour répondre aux questions, une
2455 question ou une réponse qui ne provient pas que de moi. On en venait au point où toutes les questions m'étaient adressées à moi et toutes les réponses venaient de moi.

2460 Alors, il faut tout de même être crédible dans ça. Puis, des fois, il faut reconnaître que je suis le promoteur. Une réponse que le ministère de la Santé publique peut donner ou le ministère de l'Environnement... même si c'est la bonne réponse, l'apparence de crédibilité fait une grosse, grosse différence aux yeux des gens, puis il faut respecter ça. Alors, ça prend un comité qui a une participation de tous les intervenants qui s'imposent.

Mme LINDA CRONK :

2465 (TRADUCTION) Les résidants de la communauté envisageaient avec bonheur d'assister à cette réunion à laquelle j'ai fait référence. Ils sont maintenant préoccupés d'entendre dire que ce comité de gestion environnementale était le comité embryonnaire de ce qui deviendrait le comité de surveillance.

2470 Si ce comité est là pour représenter la communauté, pourquoi n'avez-vous pas répondu à la correspondance émanant de la communauté, plus précisément d'une personne qui a

2475 envoyé trois lettres, une vous exhortant à reprevoir cette réunion pour que la communauté ait une tribune où elle pourrait poser des questions, et deux lettres vous demandant des renseignements sur le mandat et la composition de ce comité de gestion pour se préparer aux audiences du BAPE, et une lettre recommandée vous a été envoyée et vous avez décliné de la recevoir.

M. DENIS ROULEAU :

2480 Je ne peux répondre pour l'exécutif du comité. En fait, si on regarde la formation de plusieurs comités, le promoteur ou l'exploitant est membre de l'exécutif. Ce que nous avons considéré comme un peu inapproprié que je sois membre de l'exécutif. Alors, les lettres dont madame ou les demandes dont madame fait référence étaient adressées à d'autres personnes. Alors, je ne peux répondre pour eux.

2485

Mme LINDA CRONK :

(TRADUCTION) Eh bien, c'est une grave préoccupation pour les résidants d'avoir un comité structuré comme il l'est pour le moment. Et on espère que dans l'avenir, plus de gens qui ont des réserves par rapport à ce mégadépotoir et des questions seront inclus dans ce comité. Merci.

2490

LA PRÉSIDENTE :

2495 Monsieur Pierre-Louis Lafleur, s'il vous plaît. Il n'est pas là.

Monsieur André Carrière.

M. ANDRÉ CARRIÈRE :

2500

Madame la présidente, monsieur le commissaire, mesdames et messieurs, une remarque peut-être avant que je pose la prochaine question.

2505

Compte tenu du fait que ce village de Danford est un petit endroit où très peu de choses ne sont pas connues, surtout quand c'est un dossier d'envergure comme celui-là ici, il aurait été utile, à mon sens, que même si monsieur Rouleau ne se sentait pas confortable pour poursuivre ses démarches avec le comité de vigilance ou le watchdog committee comme il était appelé, il aurait pu, puisqu'il est doté d'un agent de communication, il aurait pu investir un peu d'énergie pour expliquer à la population pourquoi le comité se retirait. Ça aurait été d'une grande utilité à la communauté de saisir et de comprendre pourquoi ce geste allait avoir lieu.

2510

Et, d'ailleurs, je pense que ça vient comme une grande surprise à la plupart des gens que le comité était désisté parce que, ayant participé à la démarche depuis deux ans

2515 maintenant, on le croyait toujours existant ce comité. À mon sens, il aurait pu éviter, avec un petit peu de protocole, beaucoup d'ennuis, beaucoup de difficultés à l'intérieur de la communauté.

2520 Je passe maintenant à ma question. Elle est la suivante. En septembre 2005, la MRC de Pontiac prévoyait une modification à son PGMR afin que le paragraphe suivant soit ajouté au chapitre portant sur l'élimination des matières résiduelles, à savoir, et je cite. Il s'agit d'une résolution :

2525 *La MRC du Pontiac n'interdira pas la mise en décharge sur son territoire des matières résiduelles non mises en valeur provenant de l'extérieur de son territoire, lesquelles pourront être disposées à un futur site autorisé d'enfouissement technique éventuellement aménagé à Danford Lake. Ces matières résiduelles devront provenir prioritairement des quatre MRC de la région de l'Outaouais et de la Ville de Gatineau. Les autres MRC limitrophes à la MRC du Pontiac pourront aussi disposer de leurs déchets au LET de Danford Lake, ainsi que tout autre client privé ou public, en autant que la capacité qui sera autorisée par le MDDEP dans le décret au promoteur soit respectée.*

2530 Alors, ma question est la suivante. Il n'est pas précisé, quand on fait référence au mot «prioritaire» et quand on fait référence à l'expression «client privé ou public», il n'est pas précisé d'où viendraient les matières résiduelles de ces sources-là. Pourraient-elles venir de l'extérieur de l'Outaouais?

2535

LA PRÉSIDENTE :

On va adresser la question à la MRC parce que c'était son libellé.

2540 **M. PIERRE DUCHESNE :**

2545 Le «prioritaire», évidemment on met l'emphase sur les MRC de la région de l'Outaouais et possiblement la Ville de Gatineau, et on stipule, et c'est clairement indiqué dans la formulation de phrase que les MRC adjacentes au territoire de la MRC de Pontiac pourront éventuellement exporter leurs déchets chez nous. Ce qui veut dire MRC d'Antoine-Labelle, ce qui veut dire éventuellement MRC d'Argenteuil... non, en fait, elle n'est pas limitrophe à la nôtre, mais on s'entend que de l'autre côté, MRC Témiscamingue qui nécessite trois à quatre heures de route pour faire exporter des matières résiduelles chez nous.

2550 Alors, à toutes fins pratiques, l'importation des matières résiduelles de l'extérieur de la région administrative de l'Outaouais est quasi impossible.

LA PRÉSIDENTE :

2555 Et pourquoi avoir ouvert dans votre plan de gestion à d'autres territoires? Parce qu'à ce

moment-là, il n'était pas question d'avoir une redevance à la MRC à l'enfouissement. Quel était l'avantage à ce qu'il y ait des gros volumes sur le territoire de la MRC, qui proviennent de l'extérieur de la MRC?

2560 **M. PIERRE DUCHESNE :**

Il faut dire que le nombre de territoires qui peuvent être visés par cet énoncé, par le territoire à l'extérieur de la région administrative de l'Outaouais, le nombre est très limité. Et c'est une question souvent de proximité géographique et aussi du fait qu'en raison des coûts de transport que ça peut revenir pour les MRC qui sont limitrophes.

2565
Mont-Laurier n'est pas tellement loin en réalité de Danford Lake. C'est quoi? Deux heures tout au plus. Donc, ça se fait bien si Mont-Laurier se doit d'exporter ses matières résiduelles. Or, à Mont-Laurier, il y a un lieu d'enfouissement sanitaire, je demanderais à mes collègues dans les autres MRC de me corriger si je me trompe, mais il y a là un projet qui consisterait à convertir le LES en LET.

2570
Donc, Antoine-Labelle fait le même cheminement pour régler la problématique d'élimination chez elle. Dans les Laurentides, il y a le Canton de Marchand dans la Municipalité de l'Annonciation. Donc, de ce côté-là, on ne voit aucun... je ne verrais pas, je ne suis pas certain que ces territoires-là puissent nous envoyer leurs matières résiduelles. Et encore moins celles de la MRC de Témiscamingue.

2575
M. DONALD LABRIE, commissaire :

2580
Une question additionnelle pour monsieur du Pontiac. Ce que vous nous dites, est-ce que les autres MRC environnantes tentent de trouver une solution régionale au niveau de la MRC chacune ou si c'est des regroupements de MRC?

2585 **M. PIERRE DUCHESNE :**

En ayant cet énoncé-là, nous, ce qu'on dit, c'est qu'on a un site potentiel – à l'origine, c'était un site potentiel – pour l'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique comme étant une solution de rechange à l'élimination des matières résiduelles. Et on l'a identifié de cette façon-là pour en quelque sorte permettre à la région de l'Outaouais de trouver une solution commune à l'ensemble des MRC de la région en ce qui concerne cette problématique-là. C'est la raison pour laquelle on a inclus cet énoncé-là dans notre Plan de gestion des matières résiduelles.

2590
M. DONALD LABRIE, commissaire :

2595
Mais quand vous réferez au site de Mont-Laurier... . .

M. PIERRE DUCHESNE :

2600 Oui?

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2605 . . . il répond à un besoin régional de la MRC ou bien un regroupement de MRC?

Mme CATHERINE LUSSIER :

2610 En fait, pour avoir discuté à la fois avec ma collègue de la MRC Antoine-Labelle et les gens de la Régie intermunicipale qui gère le site d'enfouissement dont on parle à Mont-Laurier, il y a également, comme monsieur Duchesne l'a mentionné, un site dans la même MRC à Canton Marchand qui se trouve à être Rivière-Rouge, c'est dans la même MRC mais une Régie qui comporte certaines municipalités de cette MRC et d'autres de la MRC des Laurentides qui est leur voisine. Donc sur ce territoire-là, la volonté politique a été de maintenir deux lieux d'enfouissement sur le même territoire pour maintenir les services en place pour chacune des

2615 régies de manière séparée. Puis, il est de ma connaissance que chacun de ces deux lieux-là vont être transformés en lieux d'enfouissement technique.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2620 Et ça répondrait aux besoins de combien de MRC, ces deux?

Mme CATHERINE LUSSIER :

2625 En fait, pour parler des gens de la Régie de la Lièvre, donc Mont-Laurier, ces gens-là vont transformer leur lieu d'enfouissement coûte que coûte, c'est-à-dire qu'on en a déjà parlé, plus la quantité de déchets est grande, plus c'est rentable d'opérer un tel site. Pour eux, ce n'est pas la question de rentabilité, mais plutôt de gérer leurs propres déchets. Il y a déjà eu des approches auprès de notre MRC pour qu'on aille porter aussi nos déchets dans leur lieu d'enfouissement. Donc, leur population seule ne suffit pas nécessairement à remplir leur site,

2630 mais c'est leur volonté politique de le maintenir quand même en opération.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2635 Merci.

M. ANDRÉ CARRIÈRE :

Il faut comprendre qu'en ayant cette ouverture dans la résolution, que ça ouvre la possibilité de transport des matières résiduelles des MRC limitrophes au Pontiac, avec les

2640 conséquences que ça peut avoir, les retombées que ça peut avoir. On a parlé depuis quelques jours de la quantité de camions. On a parlé des volumes et, évidemment, si cette possibilité-là se manifeste, ça aura une implication plus grande que celle qui a été décrite dans les derniers jours.

2645 Mais la deuxième partie qui requiert une explication, parce qu'elle ne nous est pas claire, c'est qui sont ces clients privés ou ces clients publics auxquels on fait allusion dans la résolution?

M. PIERRE DUCHESNE :

2650 Par clients publics, ce sont les municipalités, les MRC, ça peut être tout organisme parapublic, etc. Quand on parle de clients privés, c'est des entrepreneurs, par exemple, ou des entreprises qui veulent éliminer leurs matières résiduelles. C'est aussi simple que ça.

LA PRÉSIDENTE :

2655 Ce que vous appelez industries, commerces, institutions?

M. PIERRE DUCHESNE :

2660 Exactement.

M. ANDRÉ CARRIÈRE :

2665 Ici, on prend la peine dans le texte de faire allusion aux quatre MRC de l'Outaouais et la Ville de Gatineau. Et dans le même bout de phrase, on dit : «ainsi que tout autre client privé ou public.» On fait allusion à des groupes publics autres que les quatre MRC et la Ville de Gatineau?

M. PIERRE DUCHESNE :

2670 Comme j'ai mentionné, ça peut être tout organisme public, ça peut être... je n'ai pas d'exemple concret qui me vienne à brûle-pourpoint comme ça à mon esprit, mais ça peut être une municipalité ou des municipalités, un groupe de municipalités, comme ça peut être des organismes parapublics, comme je l'ai mentionné. Ça peut être des hôpitaux, etc.

LA PRÉSIDENTE :

2675 Monsieur Paul Dingleline.

M. PAUL DINGLEDINE :

2680 (TRADUCTION) Merci, madame la présidente. Vous vous rapprochez de plus en plus de la bonne prononciation de mon nom. C'est bien. Je m'appelle Paul Dingledine. Je suis membre de la Coalition. J'ai un chalet au bord de la route 301 à quelques kilomètres de Danford Lake.

2685 J'aimerais, si vous me le permettez, en revenir à la question des déchets de l'Ontario, car il y a quand même beaucoup de confusion à cet égard dans notre esprit. Nous avons entendu dire hier, comme aujourd'hui, de la part d'un représentant du gouvernement et de monsieur Rouleau, que l'importation de déchets est illégale quand il s'agit de les faire passer au Québec. Et monsieur Rouleau nous a dit hier, ainsi que ses collègues de Teknika, qu'ils prendraient toutes
2690 sortes de mesures pour empêcher que ça se fasse et que ça atteigne leur lieu d'enfouissement.

Mais à une réunion du conseil il y a environ un an, il y a eu une discussion avec le maire Squitti à cet égard. Il a signalé que des déchets provenant de l'Ontario, chacun le sait que ça se fait, ça se fait constamment a-t-il dit, fin de citation, et il n'y a pas moyen de faire cesser ça. Et
2695 dans une lettre dans les documents qui situent le contexte donc pour les études réalisées par monsieur Rouleau et Teknika, il y a une lettre là de monsieur Marc Dubreuil du ministère de l'Environnement et il exprime sa préoccupation à l'effet que, pour que le tout soit viable, le dépotoir donc, qu'il faudra importer des déchets de l'Ontario. Et il signale qu'il est difficile de faire respecter cette loi.

2700 Or, la Coalition partage cette préoccupation et ce, de façon importante. S'il y avait des doutes dans l'esprit de qui que ce soit qu'il vient des déchets de l'Ontario en grand volume, il suffit n'importe quand d'aller vers les ponts, sur la rivière des Outaouais, le pont de la Chaudière, le pont MacDonald-Cartier, sur une journée, on peut compter des douzaines de camions de
2705 vidanges de sept tonnes qui entrent au Québec depuis l'Ontario qui sont chargés, des douzaines qui retournent vides.

Nous avons suivi certains de ces camions pour voir où ils allaient. Ils passent, ici je ne comprends pas toutes les questions techniques, mais ils semblent aller vers des centres de tri et
2710 ce qui semble se passer là-bas, c'est que les matières recyclables sont séparées, sont mises à part et passent là où on traite de ces matières. Le reste reste sur place. Et ces mêmes compagnies, nous dit-on, recueillent des déchets peut-être d'ailleurs au Québec. Regardez entre la porte, ici, Condor a un conteneur juste à l'extérieur de la porte.

2715 D'après ce que nous comprenons, mais ce n'est pas tout à fait vérifié, mais d'après ce que nous comprenons, c'est que le reste qui n'est pas recyclable est fusionné avec les déchets qui proviennent du Québec et, à un moment donné, c'est transporté quelque part. Nous pensons que c'est dans des sites d'enfouissement à Cantley en définitive, au dépotoir. Il y a des

2720 gens qui croient que des matières proviennent de ces centres de tri ou de triage. Donc, ça voyage dans des camions du Québec, immatriculés au Québec, c'est recueilli au Québec et c'est laissé au Québec, mais s'il y a deux sacs de vidanges à l'arrière, il y en a un peut-être qui provient de l'Ontario.

2725 Ma question donc s'adresse au ministère de l'Environnement. Pouvez-vous nous offrir des éclaircissements quant à ce que dit la loi à cet égard? D'après ce que nous comprenons, et je pense que ça nous vient du ministère de l'Environnement, si un camion traverse la frontière et qu'au moins 50 % du contenu est recyclable, ça c'est permis en loi. Et le reste des déchets sont acceptés au Québec. J'aimerais savoir donc, est-ce que le ministère des Transports ou de l'Environnement peut confirmer que tel est bien ce que prévoit la loi?

2730

M. JEAN MBARAGA :

2735 Madame la présidente, la valorisation évidemment, les matières qui sont importées au Québec pour la valorisation, ce n'est pas prohibé. Mais pour ce qui est de l'élimination, évidemment ça c'est défendu. Mais je vais laisser Michel Bourret vous expliquer beaucoup plus en détail.

M. MICHEL BOURRET :

2740 Comme monsieur Mbaraga l'a dit, l'importation de déchets pour fins de valorisation, ce n'est pas interdit. C'est sûr que parmi les matières valorisables qui sont envoyées dans les centres de tri, il peut y avoir une faible proportion de ces matières qui sont rejetées et, à ce moment-là, ces matières peuvent être éliminées dans un lieu d'enfouissement au Québec. Ce n'est pas considéré comme des déchets importés, mais c'est plutôt des déchets généraux au Québec. Mais il faut voir que c'est une faible proportion de ce qui n'est pas récupéré et valorisé.

2745

LA PRÉSIDENTE :

2750 Est-ce qu'il y a des vérifications à l'occasion de ces camions-là pour s'assurer que ce sont vraiment des matières recyclables qui sont transportées et non des déchets ultimes?

M. JEAN MBARAGA :

2755 À prime abord, je dirais que oui, madame la présidente, mais on va demander à quelqu'un de la région justement de venir vous expliquer comment se fait justement l'inspection ou le contrôle.

Mme CHRISTINE BOUCHER :

2760 Bonsoir, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

2765

Mme CHRISTINE BOUCHER :

Christine Boucher, je suis de la Direction régionale de l'Outaouais, centre de contrôle environnemental. Pour ce qui est des camions de matières recyclables qui pourraient rentrer dans les centres de tri, le promoteur, c'est-à-dire l'exploitant est tenu via son certificat d'autorisation de faire la vérification des déchets. Il est supposé de vérifier à l'entrée si les déchets qu'il reçoit sont acceptables à son centre de tri. Et il y a aussi des inspections du ministère qui se font pour s'assurer que les conditions d'exploitation sont rencontrées.

2770

2775

LA PRÉSIDENTE :

Mais comment fait-on pour déterminer que les camions qui viennent de l'Ontario vont tous à des centres de tri?

2780

Mme CHRISTINE BOUCHER :

Bonne question. Est-ce qu'ils vont tous au centre de tri? En tout cas, c'est difficile. Il faudrait avoir des gens sur les ponts et contrôler et suivre, mais comme disait monsieur Bourret, c'est vrai que les matières pour valorisation provenant de l'Ontario sont acceptables au Québec, pour être valorisées. Et les déchets de ce tri-là sont éliminés au Québec.

2785

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Et les déchets de ce tri-là, ça représente un pourcentage moyen de quel niveau?

2790

Mme CHRISTINE BOUCHER :

Là, j'ai un centre de tri en tête. Il faudrait vérifier au niveau des registres. Il faudrait voir ces données-là, à quel pourcentage. On peut voir où ces déchets-là vont être éliminés. On sait qu'il y a des lieux qui sont utilisés par ce promoteur-là mais là, à quelle proportion par rapport à ce qui peut rentrer, il faudrait le vérifier.

2795

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Donc, les appréhensions de monsieur l'intervenant pourraient être justifiées, selon ce que vous nous dites.

2800

Mme CHRISTINE BOUCHER :

2805 Mais c'est légal. Ces déchets-là peuvent rentrer au Québec pour être valorisés et les déchets de tri, si ça va vers un dépôt de matériaux secs, naturellement il faut que ça rencontre la définition de matériaux secs pour être éliminés au dépôt de matériaux secs. Et c'est souvent des matériaux secs normalement pour lesquels on va faire le tri.

2810 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Je vois.

Mme CHRISTINE BOUCHER :

2815 Est-ce que je peux apporter une nuance, vu que je suis au micro?

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2820 Oui, allez-y.

Mme CHRISTINE BOUCHER :

2825 Monsieur Poulin disait plus tôt que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs tolérait que les DET brûlent leurs déchets même si c'est interdit. Et pour être de la Direction régionale, je peux vous garantir que quand on reçoit une plainte ou qu'on est sur la route puis qu'on voit qu'il y a une fumée qui est dégagée d'un dépôt en tranchée, la municipalité, parce que ce sont presque toutes des municipalités qui sont propriétaires et exploitants, reçoivent des avis d'infraction et il y a des cas où on transmet pour poursuite pénale.
2830 C'est à mon niveau, à mon niveau d'inspection de Direction régionale. C'est ce qu'on fait et il n'y a pas de tolérance.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2835 Est-ce qu'il y a souvent des plaintes que. . .

Mme CHRISTINE BOUCHER :

2840 On en a fait quelques cas. Ce n'est pas si courant que ça. Je vous dirais qu'on a eu peut-être une dizaine de plaintes sur un total de 50 dépôts en tranchée en région. Je me serais attendue à beaucoup plus que ça. Ou les gens ne le savent pas, ou les gens sont habitués, ça a brûlé pendant... le règlement je pense est arrivé, le règlement sur les déchets solides a été adopté en 77, si ma mémoire est bonne, et les dépôts en tranchée ont toujours brûlé, et avant ça les gens étaient habitués de voir ce qu'on appelait, nous autres, les dépotoirs. Ça brûlait

2845 tout le temps. Ça fait que c'est peut-être dans la notion des gens qui ne savent peut-être pas que c'est maintenant interdit depuis le 19 janvier 2006.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2850 À quelle fréquence ils sont recouverts après, ces dépôts en tranchée?

Mme CHRISTINE BOUCHER :

2855 Les dépôts en tranchée, ce qu'on demande, c'est que c'est seulement durant les mois de juin, juillet, août et septembre, une fois par semaine qu'il y ait un recouvrement des déchets de fait pour la question d'été et l'attrance auprès de la vermine et ces choses-là. Le reste du temps, on dit que la tranchée est recouverte quand les déchets atteignent le niveau initial du sol. Il n'y a pas beaucoup de contrôle supplémentaire. C'est une tranchée, on déverse dedans.

2860 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

C'est une belle place pour les goélands.

Mme CHRISTINE BOUCHER :

2865 Pardon?

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2870 C'est un bel endroit pour les goélands, à ce moment-là.

Mme CHRISTINE BOUCHER :

2875 En tout cas pour avoir fait des inspections, ce n'est pas si fréquent que ça. Ça fait longtemps que je n'en ai pas visité, je suis plus au bureau maintenant, mais dans le temps, ce n'était pas un si gros problème. Sous toutes réserves, il faudrait que je demande aux techniciens, mais ce n'est pas relevé comme étant un problème au niveau des inspections.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2880 Merci.

M. DENIS ROULEAU :

2885 Merci, madame la présidente. Surtout depuis les derniers mois, on voit de moins en moins recours à ces pratiques-là. Les tarifs d'enfouissement dans les DMS de l'Outaouais ont

2890 augmenté de façon substantielle, faisant en sorte que la distance à parcourir pour ces commerces-là devient une composante et que les prix ou les tarifs chargés par les DMS québécois commencent à s'approcher de beaucoup des taux d'enfouissement ontariens où il y a plusieurs lieux d'enfouissement surtout dans le coin d'Ottawa. Alors, l'avantage diminue de plus en plus.

LA PRÉSIDENTE :

2895 Ça va?

M. PAUL DINGLEDINE :

2900 (TRADUCTION) Madame la présidente, le ministère de l'Environnement dit qu'il y a une petite portion qui a été autorisée donc pour des matières non recyclables. Malheureusement, je n'ai pas le document sous les yeux, mais je pense que nous avons un courriel du ministère de l'Environnement qui dit que c'est 50 %, d'après la règle.

2905 Il y a aussi des commentaires, mais c'est de seconde main, il faut savoir ce que ça vaut. Il y a des gens dans l'industrie qui disent qu'il n'y a pas de problème à faire venir des vidanges au Québec. Prenez vos vidanges et ajoutez-y quelques canettes de métal et puis voilà, c'est réglé. Des boîtes de conserve et ça suffit.

2910 Alors, ce qui nous préoccupe bien sûr, c'est que les gens qui envoient autant de matières dans les dépotoirs, ce sont des compagnies de construction, de démolition. Monsieur Rouleau vient de là-bas, il vient de ce secteur. C'est l'Ontario qui soutient tout ça, ce qui nous inquiète, car la loi, d'abord et avant tout, elle est appliquée, elle n'est pas très sévère et sa mise en application est encore moins sévère. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2915 Alors, vous allez sûrement en traiter dans votre mémoire. Merci.

2920 Il reste plusieurs personnes inscrites au registre. Je vais demander à ces gens s'ils comptent venir demain, si jamais on doit continuer, mais il reste 35 minutes et il y a plusieurs personnes inscrites. J'aimerais avoir la feuille 11 d'inscription. Marie DeLombard, est-ce que vous êtes ici? Non. Madame Michèle Borchers? Madame Alexa Pritchard. Est-ce que vous serez là demain? Oui. Monsieur Jacques Demers? Non. Madame Jane Bauer. Elle n'est pas là? Monsieur Ray Thomas. Monsieur Renato Livinal. Monsieur John Edwards. Monsieur Ed Masotti. Il n'est pas là. Madame Mary Masotti. Madame Sue Rogan. Vous allez être ici demain?

2925 Monsieur Gilles Pelletier. Vous ne serez pas là? D'accord.

M. GILLES PELLETIER :

2930

Bonsoir, mesdames, messieurs ! Mon nom est Gilles Pelletier et voici ma question. La compagnie LDC a été de l'avant et a drillé des puits pour des tests. J'aimerais savoir de qui ils ont eu la permission de faire ces travaux.

2935

M. ANDRÉ POULIN :

2940

Madame la présidente, lorsque la directive du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a été octroyée, il y a eu à ce moment-là engagement du processus pour réaliser l'étude d'impact conformément à la directive du ministre. Donc, à ce moment-là, il y a eu une demande qui a été faite officielle au ministère des Ressources naturelles par la firme Ogilvy Renault pour avoir le droit de procéder à la réalisation conformément au ministre, d'aller réaliser l'étude d'impact, faire l'inventaire et caractériser conformément au règlement tous les paramètres de l'étude hydrogéologique, dont de perforer des puits pour caractériser le bruit de fond à l'endroit où aurait lieu potentiellement le site d'enfouissement.

2945

M. GILLES PELLETIER :

2950

Bon, c'est bien. Maintenant, j'aimerais informer la commission, j'ai trouvé sur Internet aujourd'hui que le site choisi par LDC est en majeure partie sous des claims avec des titres miniers valides et actifs. Alors, qu'est-ce que ça veut dire?

LA PRÉSIDENTE :

2955

Est-ce qu'il y a un représentant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune derrière?

M. LAURENT MASSICOTTE :

2960

Je ne suis pas au courant de ce que monsieur vient de dire. Toutefois, c'est un domaine dans lequel je ne suis pas familier. Je pourrais m'informer. Mais ce que je sais, par contre, c'est que tout le monde, toute personne, individu ou personne morale ou physique peut à partir d'Internet réserver ou prendre un claim, n'importe où à la grandeur du Québec si on veut. Puis, la personne peut habiter en Chine puis le faire.

2965

Ceci dit, c'est un droit, puis il y a des obligations qui viennent avec un claim. Mais je ne pourrais pas aller beaucoup plus loin parce que c'est un domaine assez spécialisé que je ne connais pas.

LA PRÉSIDENTE :

2970

D'accord. Alors, peut-être que vous pourriez vérifier ce que ça implique le fait que le terrain ait des claims. Parce qu'on nous a dit hier, je crois, que c'était un paramètre qui était à considérer lorsqu'il y avait une proposition de louer ou d'acquérir un terrain du domaine de l'État, s'il y avait oui ou non des claims. Comment on dit ça en français?

2975

M. GILLES PELLETIER :

Titre minier.

2980

LA PRÉSIDENTE :

Un titre minier.

M. GILLES PELLETIER :

2985

Qui donne au prospecteur tout qu'est-ce qui est sous la surface.

LA PRÉSIDENTE :

2990

Alors, on apprécierait recevoir la réponse par écrit, par la suite.

M. LAURENT MASSICOTTE :

2995

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Ça va?

3000

M. GILLES PELLETIER :

Oui, merci.

LA PRÉSIDENTE :

3005

C'était votre dernière question?

M. GILLES PELLETIER :

3010

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Madame Stéphanie Milford.

3015

Mme STÉPHANIE MILFORD :

(TRADUCTION) Mon nom est Stéphanie Milford et je vis à environ 2 kilomètres de ce site proposé. J'ai deux ou trois questions et une pour le conseil également, la commission. J'aimerais savoir comment monsieur Rouleau va empêcher les oiseaux, les rats, quelques animaux nuisibles que ce soit en dehors de ce dépotoir. Parce que d'autres animaux mangeront ces animaux et donc, il y a quelque chose qui va se passer, il y a quelqu'un qui va être malade parce qu'après, nous, on mange ces autres animaux.

3020

3025

M. ANDRÉ POULIN :

Si je comprends bien la question, c'est l'impact sur la chaîne alimentaire?

3030

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3035

M. ANDRÉ POULIN :

Donc je ne crois pas que, si on regarde la chaîne alimentaire, donc les goélands sont mangés par des animaux de proie, qui peuvent être des renards ou des coyotes. Je ne suis pas spécialiste en biologie. Malheureusement, mon biologiste qui est spécialiste en faune n'est pas ici ce soir, mais disons juste par connaissance générale, il y a également les ours qui pourraient peut-être manger après. Donc, je regarde quels sont les animaux finalement que les humains consomment, qui pourraient provenir de la base de la pyramide de la chaîne alimentaire. Les goélands évidemment, ça peut être mangé par des animaux de proie qui sont soit des...

3040

3045

Donc, je pense que pour aboutir à l'humain, il faudrait vérifier. Étant donné qu'on revient demain, je vais m'assurer de vérifier quels sont les animaux où finalement on consomme la chair qui provient de la chaîne alimentaire parce que je ne suis pas sûr de répondre comme il faut à cette réponse-là qui mérite d'avoir une bonne réponse.

3050

LA PRÉSIDENTE :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, avez-vous un complément?

M. JEAN MBARAGA :

3055 Ce qu'on pourrait confirmer, c'est par des autres études, parce que ce n'est pas le seul lieu d'enfouissement technique qui a été analysé. On n'a jamais entendu parler. C'est la première fois, ça fait quand même 12 ans que je traite de ces dossiers-là, c'est la première fois que j'entends de ce problème-là.

3060 **Mme STÉPHANIE MILFORD :**

(TRADUCTION) Vous dites que ça peut se produire?

M. JEAN MBARAGA :

3065 Pardon, madame? Je n'ai pas très bien compris votre remarque.

L'INTERPRÈTE :

3070 Le microphone, s'il vous plaît. L'interprète regrette, le micro est éteint.

M. JEAN MBARAGA :

3075 J'ai dit depuis qu'on analyse ce genre de dossier, madame la présidente, on n'a jamais évoqué devant nous autres, devant la commission dans les études d'impact qu'il se pourrait bien qu'il y ait un problème de bioaccumulation émanant des lieux d'enfouissement technique. Autrement dit, des animaux qui se nourrissent sur les lieux d'enfouissement technique et qui finissent par être mangés par les humains. C'est la première fois que j'entends parler de ça.

3080 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, mais là, on parle de milieu terrestre. On va demander à vos experts au niveau aquatique. Est-ce qu'ils sont ici? S'ils pouvaient venir à la table pour nous dire si les contrôles pour les critères justement de rejets sont établis pour tenir compte de la chaîne alimentaire aquatique, pour le poisson par exemple.

3085

Mme CAROLE LACHAPELLE :

3090 Carole Lachapelle. Je ne m'attendais pas à être interpellée. La question me prend au dépourvu. Alors, je vous dirais que ce qui peut influencer la qualité de l'eau, c'est le rejet du lixiviat dont on impose des normes et des objectifs de qualité très sévères. Et ces critères de qualité là, pour plusieurs d'entre eux, bien que tous les usages soient considérés, plusieurs concernent la protection de la vie aquatique et de la consommation de poisson. Alors, je ne vois pas de problème comme il a été présenté. Peut-être que je ne le comprends pas bien.

3095

LA PRÉSIDENTE :

Non, mais c'est ça. Justement, pouvez-vous nous expliquer justement si les critères de rejet tiennent compte, tiennent compte de la chaîne alimentaire aquatique.

3100

Mme CAROLE LACHAPELLE :

Les critères de qualité que l'on a au ministère de l'Environnement sont là pour protéger tous les usages en aval des rejets. Ça peut être prise d'eau, baignade, vie aquatique, consommation de poisson, etc. C'est à peu près l'ensemble des critères que l'on a. Alors, quand on a des contaminants qu'on sait qui sont dans l'effluent ou qui sont potentiellement dans l'effluent, on sélectionne ces critères-là et on exige que l'effluent respecte les objectifs de rejets qui sont là pour protéger les usages ou, si le milieu est dégradé, pour les récupérer. Alors, c'est un peu comme ça que ça fonctionne.

3105

3110

LA PRÉSIDENTE :

Justement, on en profite pendant que vous êtes là. Il y a des normes de rejets pour les concentrations dans le lixiviat, puis il y a aussi des critères, des objectifs à atteindre, d'accord? Est-ce que le même paramètre peut être à la fois réglementé par une norme et aussi faire l'objet d'un critère pour le milieu récepteur?

3115

Mme CAROLE LACHAPELLE :

C'est évident. C'est évident.

3120

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Et, à ce moment-là, qu'est-ce qui est le plus sévère? C'est le critère pour le milieu récepteur ou la concentration réglementaire?

3125

Mme CAROLE LACHAPELLE :

C'est toujours différent pour les projets, parce qu'on n'a pas toujours les mêmes paramètres. On n'a pas toujours... parce que les objectifs de rejets ne sont pas des valeurs fixes comme les normes. Je vous donne un exemple. La norme pour le zinc, qui est le métal considéré dans le règlement, c'est 0,7 milligramme par litre, la moyenne qu'on doit atteindre. Quel que soit le site, quel que soit le LET, c'est toujours la même valeur.

3130

3135

Pour le pH, c'est entre 6,0 et 9,5. Pour les coliformes, c'est 100 coliformes par... c'est 100 ou 200, je ne les connais pas tous par cœur. Pour les sept paramètres qui sont normés, on a des valeurs fixes, parce qu'ils ont été déterminés – puis, là, j'empiète sur mon collègue – à

3140 partir de technologies poussées et éprouvées. On considère que si on utilise les meilleures technologies, on peut atteindre ces valeurs-là. Que le LET soit en Abitibi, qu'il soit en Montérégie, qu'il soit en Gaspésie, peu importe, on a toujours ces mêmes exigences-là.

3145 Pour compléter ces exigences de base, si on les dépasse, on a un problème. Nous, on n'a pas un problème, le promoteur a un problème. On ajoute à ça l'examen de ce qui potentiellement pourrait se retrouver dans le lixiviat. Je dis bien potentiellement. Parce que nos listes de critères avec lesquels on va faire des objectifs de rejets sont extrêmement exhaustives. On a pris des listes très larges pour ne pas dire qu'on a oublié des paramètres. Avec les nouvelles caractérisations et les nouvelles façons de faire, on va peut-être réduire ces listes, mais comme point de départ, on est allés très large.

3150 Donc, ces critères-là, on a des métaux, on a ce qu'on appelle des conventionnels, les matières en suspension, on a aussi des substances organiques, comme les substances phénoliques, on a des phtalates, on a du benzène, etc. , du mercure, BPC, dioxines et furannes, ça ne veut pas dire qu'il y en a dans l'effluent mais on les a quand même conservées. On regarde dans quel milieu l'effluent va se rejeter.

3155 Pour simplifier la chose, un effluent qui serait de 5 000 mètres cubes par jour et qui se rejetterait dans un petit milieu aurait des objectifs de rejets extrêmement sévères. Dans le cas qui nous concerne, pour prendre en compte, pour avoir un ordre de grandeur, c'est un effluent qui a au maximum, qui devrait avoir 241 mètres cubes par jour et qui va se diluer dans 180 000 mètres
3160 cubes par jour – Monique a les chiffres, elle me reprendra, je ne les sais pas tous par cœur – donc ce 180 000 mètres cubes par jour, qui est la dilution de l'effluent, ce n'est pas sur un débit moyen mais un débit extrêmement faible qui revient très peu fréquemment, c'est-à-dire une année sur dix.

3165 Donc, les valeurs dont je viens de vous parler, le 241 mètres cubes qui se dilue dans le 180 000 mètres cubes, c'est ça qui va nous servir à établir ce qu'on appelle les objectifs de rejets. Ça, c'est la façon de faire.

3170 Donc, si on rejette dans le fleuve, si on rejette dans la rivière Picanoc, si on rejette dans un ruisseau agricole, ça va être différent, contrairement aux normes où on dit : «Vous n'avez pas le choix. C'est ça. La technologie tertiaire éprouvée, il faut que votre traitement se rende à ces valeurs-là.» Tandis que les objectifs sont un peu plus nuancés, parce qu'on part sur des hypothèses, on ne sait même pas si ces paramètres-là vont être détectés en quantité significative.

3175 De là, une fois qu'on a les objectifs environnementaux de rejets, on les compare à la qualité de l'effluent et s'il y a un problème, on dit : «Pour un ou deux paramètres, il va falloir que le promoteur améliore, réajuste ou propose des avenues de solution.» C'est comme ça que ça fonctionne.

3180

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Quand vous dites qu'on les compare avec les données du promoteur, est-ce que ces objectifs-là ou ces paramètres-là vont faire l'objet d'échantillonnage, d'un suivi régulier?

3185

Mme CAROLE LACHAPELLE :

Pas régulier comme les normes réglementaires qui sont mesurées à chaque semaine. Ce qui est un suivi qui est assez ambitieux. Personnellement, je trouve que par rapport à d'autres projets, c'est un suivi qui m'apparaît très convenable. Les objectifs de rejets, c'est une panoplie de paramètres dont certains demandent des limites de détection extrêmement faibles. C'est des analyses qui ne sont pas courantes. On appelle ça des ultra traces. Il y a très peu de laboratoires qui font ces analyses-là tant elles sont, je dirais, sophistiquées et dont les limites de détection qu'on demande sont basses.

3190

3195

Alors, jusqu'à ce jour, on faisait toute la panoplie des paramètres deux fois par année, mais il est question d'augmenter à trois fois par année pour des LET qui ont un effluent annuel. Ce qui est nouveau à ma connaissance, j'en ai pas fait beaucoup de LET, mais il y a des LET qui ne fonctionnent que six à sept mois par année, parce que l'hiver les eaux sont trop froides. Mais là, on commence, il y a des LET, Saint-Thomas pour ne pas le nommer, qui lui va chauffer son eau pour être capable d'avoir un traitement annuel.

3200

Et c'est pour ça, vu qu'on a un rejet plus permanent, qu'on doit augmenter à trois fois par année. Puis, une nuance que je veux apporter, s'il y a un dépassement d'objectifs lorsqu'on fait une caractérisation, là, le promoteur est obligé d'augmenter la fréquence d'analyse pour vérifier si ce dépassement-là est ponctuel ou s'il est régulier. C'est écrit dans les décrets. C'est comme ça.

3205

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Est-ce que ces paramètres-là, ces contaminants-là dans l'effluent ont tendance à être assez stables ou ils fluctuent? Et pour quelle raison ils fluctueraient rapidement?

3210

Mme CAROLE LACHAPELLE :

Je n'ai pas vu souvent de résultat avec les traitements tertiaires très poussés. En fait, je pense qu'on commence à compiler les données. Moi, j'en ai pas vu. Ce que j'ai vu, parce qu'on s'est posé une question particulière pour les phénols, c'est des paramètres qui sont présents dans les LET, les substances phénoliques, puis trois phénols en particulier, j'ai regardé les données que mon collègue Michel Bourret m'avait fournies, et dans les eaux brutes, les concentrations sont élevées – bien, élevées, par rapport à nos critères, c'est détecté et ça peut fluctuer d'un LET à l'autre – mais pour les résultats que j'ai regardés, une fois traitées,

3215

3220

c'est souvent sous la limite de détection. On ne les détecte plus. Le traitement a fait sa job en fait. Mais pourquoi ça fluctue? Ça dépend de la nature du déchet, ça dépend d'un paquet de choses que je ne peux pas dire.

3225

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Est-ce qu'il peut arriver accidentellement que le traitement ne fasse plus sa job, comme vous dites? Est-ce qu'une alarme sonne rapidement pour que l'exploitant puisse intervenir ou s'il peut s'écouler un certain temps?

3230

Mme CAROLE LACHAPELLE :

Pour avoir relu le document, de mémoire, je pense qu'ils ont – ils me reprendront parce que je n'ai pas examiné ça, nous, c'est plus la valeur – mais dans le cas d'un problème dans le traitement, je crois qu'ils ont des bassins d'accumulation et, à ma connaissance, j'ai fait un petit calcul rapide, le bassin d'accumulation pourrait recevoir pour un débit maximal de 241, même 300 mètres cubes, il serait capable d'accumuler pendant plus d'un mois et demi. 50 jours, je pense. Je pense que c'est 15 000 mètres cubes. Donc, il y a moyen de retenir le lixiviat en attendant de réparer le système.

3235

3240

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Ma question à monsieur Rouleau. Est-ce que le défaut peut être détecté rapidement et comment? Quels paramètres sont détectés, sont mesurés de façon continue et qui permet de sonner l'alarme quand le niveau normé est dépassé?

3245

M. DENIS ROULEAU :

Monsieur le commissaire, je donne la parole à Yves Gagnon.

3250

M. YVES GAGNON :

C'est comme vous venez de mentionner, monsieur le commissaire. Comme l'a dit madame Lachappelle, en fait, on a l'obligation de vérifier les sept paramètres normés à chaque semaine. Alors, c'est bien entendu que lorsque les résultats nous arrivent, si on s'apercevait qu'il y avait un dépassement pour un de ces paramètres-là, bien tout de suite la sonnette d'alarme se fait entendre et là, notre plan d'intervention va se mettre en œuvre.

3255

3260

Et comme madame Lachapelle a dit tantôt, je le répète, dans ce cas-ci, il y a un bassin d'accumulation qui est prévu spécifiquement justement en cas de besoin pour accumuler des eaux pour faire face à des situations problématiques qui pourraient se présenter à l'occasion.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3265

Je vous repose la question autrement. Vous dites que vous faites une mesure à toutes les semaines. Mais si, à la première journée après la mesure, il y a un défaut dans le système de traitement, donc le niveau de dépassement, vous allez le détecter une semaine plus tard ou à peu près ou quelques jours. C'était ça le sens de ma question.

3270

M. YVES GAGNON :

Non, mais là, il y a différents délais dans l'analyse des différents paramètres dont on parle, les paramètres normés. Celui qui prend le plus de temps, c'est comme son nom l'indique, c'est la demande biochimique en oxygène cinq jours. Donc celui-là, son nom le dit, ça prend cinq jours. Alors que dans les autres, c'est des paramètres dont l'analyse se fait beaucoup plus rapidement. Donc, généralement, ça prend, je vous dirais, deux jours et puis vous avez votre résultat.

3275

3280

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Mais ce n'est pas ça ma question. Vous prélevez un échantillon, vous avez la DBO cinq jours plus tard et d'autres paramètres, deux jours plus tard. Mais pendant une semaine, vous ne prélevez pas d'échantillon et là, s'il y a un bris d'équipement, vous le savez une semaine plus deux jours plus tard.

3285

M. YVES GAGNON :

Bien, oui, vous avez raison. Mais comme je vous dis, si on s'aperçoit de ça, évidemment là on peut accumuler les eaux et faire les correctifs nécessaires. Évidemment, si on a un doute aussi... parce que ça vient avec l'expérience. Il ne faut pas se le cacher. Les gens qui s'occupent des systèmes de traitement d'eau, que ce soit des eaux usées municipales, des eaux usées industrielles, des eaux usées provenant de lieu d'enfouissement, acquièrent de l'expérience et savent à quel moment il pourrait survenir un problème. Mais là, à ce moment-là, ils vont faire face justement à ces situations-là, soit de façon préventive justement en accumulant les eaux ou en faisant des analyses de manière plus rapprochée et faire des ajustements en cours de route de cette manière-là.

3290

3295

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3300

Mais il n'y a pas de paramètre que vous mesurez en continu, qui pourrait vous indiquer qu'il y a une anomalie dans le système de traitement? Il n'y en a pas aucun?

M. YVES GAGNON :

3305

Bien, comme dit monsieur Poulin, il pourrait peut-être y avoir les matières en

3310 suspension, mais disons que, oui, il y aurait possibilité d'envisager de faire un suivi plus régulier encore de peut-être un ou deux paramètres. Mais en tout cas, la manière que je crois que la réglementation a été mise en œuvre, c'est qu'en faisant un suivi hebdomadaire, ce qui est beaucoup plus fréquent que ce qui se fait actuellement dans les lieux d'enfouissement sanitaire, on passe vraiment à un suivi qui est presque disons en continu. C'est un suivi vraiment exhaustif.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3315 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3320 Alors, si on peut résumer, les paramètres qui sont pris en considération et les exigences qui sont liées à ces paramètres-là sont à l'effet de tenir compte du milieu récepteur pour éviter qu'il y ait bioaccumulation dans la rivière et que ça puisse causer un dommage, un problème à la santé.

Mme CAROLE LACHAPELLE :

3325 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3330 D'accord.

Mme CAROLE LACHAPELLE :

3335 Vous parlez juste des paramètres normés?

LA PRÉSIDENTE :

Les deux. On prend les deux.

3340 **Mme CAROLE LACHAPELLE :**

Oui, oui, oui. L'ensemble des usages est toujours considéré quand on fait des objectifs de rejets.

3345 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

Mme CAROLE LACHAPELLE :

3350

Et dans ce cas-là, nos objectifs de rejets sont moins contraignants que les normes du règlement pour les sept paramètres. C'est donc dire que le règlement est assez protecteur.

LA PRÉSIDENTE :

3355

D'accord.

Mme CAROLE LACHAPELLE :

3360

Sécuritaire.

LA PRÉSIDENTE :

3365

Votre autre question, madame?

Mme STÉPHANIE MILFORD :

3370

(TRADUCTION) Eh bien, on sait tous ce que représente le dépôt de Carp sur le plan des odeurs. C'est ce qui s'est passé à Cantley. Des gens ont été malades, des animaux sont même morts. Donc, j'ai une question à deux volets. Lorsqu'on sera blessés ou qu'on sera malades ou que nos animaux seront malades, monsieur Rouleau, est-ce que vous paierez la note médicale? J'aimerais que vous répondiez, monsieur Rouleau, vous-même.

LA PRÉSIDENTE :

3375

Vous pouvez répondre à cette question?

M. DENIS ROULEAU :

3380

Madame, nous allons suivre la réglementation telle qu'imposée à la lettre et judicieusement.

Mme STÉPHANIE MILFORD :

3385

(TRADUCTION) La question était : allez-vous payer nos factures médicales?

LA PRÉSIDENTE :

3390

S'il y a des dommages à la santé ou à la propriété de quelque manière que ce soit, qu'est-ce qui arrive?

M. DENIS ROULEAU :

3395 Bien entendu, les assurances, s'il y a une responsabilité de notre part, c'est bien entendu qu'il y a des assurances en place qui sont là pour ces éventualités-là. Alors, en ce sens-là, oui, mais en suivant la réglementation de façon judicieuse et...

LA PRÉSIDENTE :

3400 Très bien. Il nous reste cinq minutes.

Mme STÉPHANIE MILFORD :

3405 Les questions que j'ai, c'est pour vous, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

3410 **Mme STÉPHANIE MILFORD :**

3415 Quand monsieur, là, il a commencé ses démarches pour son dépotoir qu'il veut faire, il a été tous les gens comme de Danford, notre communauté. Il a même dit à moi que je pourrais travailler à son dépotoir à lui. Qu'est-ce que vous pensez de ça? Je ne sais pas comment on dit ça en français, mais un «bribe»? Qu'est-ce que vous pensez de ça?

LA PRÉSIDENTE :

3420 Je n'étais pas là.

Mme STÉPHANIE MILFORD :

Non, je demande votre opinion.

3425 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais je ne peux pas donner d'opinion sur ça. On est en enquête, on écoute les gens, puis ce qu'on va en penser, ça va être écrit dans notre rapport.

3430 **Mme STÉPHANIE MILFORD :**

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

3435

Merci. Il reste cinq minutes. On peut peut-être prendre une question rapide. Il reste huit personnes. Parmi les huit personnes inscrites, vous savez qui vous êtes, je ne les nommerai pas, qui ne pourra pas être là?

3440

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

3445

Madame la présidente, elle a soulevé quelque chose d'important qu'il serait bon de reparler demain, ce qui est arrivé à Cantley il y a deux ou trois ans. C'est quelque chose qui est dans la mémoire collective de l'Outaouais. On n'a pas le temps d'en parler ce soir, on pourrait en parler demain. C'est très important, l'odeur à Cantley.

LA PRÉSIDENTE :

3450

Parce qu'elle ne sera pas là madame, demain. Alors, expliquez-nous.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

3455

Mais c'est surtout pour que vous compreniez bien parce que, effectivement, on a eu des problèmes d'odeur assez... le problème était désastreux, était vraiment compliqué. Je vous l'explique très rapidement.

3460

C'est un dépôt de matériaux secs mal géré, qui contient du gypse, du gyproc avec du bois. Il y a eu un début de feu. On a mis de l'eau dessus. Le matériau sec est devenu mouillé et les bactéries désulfureuses se sont mises à travailler, le soufre. Le H₂S a commencé à sortir et comme c'est dans une pente, ça a descendu la pente le soir, puis il y avait des maisons en bas qui ont été incommodées fortement pendant un an, un an et demi avant que le ministère de l'Environnement...

3465

En tout cas, ça a été quelque chose de très, très compliqué, qui a été très médiatisé dans la région. Et les gens, depuis que je vois dans les journaux, Danford Lake associe rapidement à ça avec le dépôt de matériaux secs mal géré.

3470

Le gros problème qu'on avait, qu'il y a encore à Cantley, c'est qu'il n'y a pas de méthane émis. Comme il n'y a pas de méthane émis, on peut rien brûler. Si on pouvait avoir du méthane, on pourrait brûler le H₂S en même temps. Vous comprenez? Ce qui devrait normalement pas se passer à cet endroit-là, au LET qu'on voit.

LA PRÉSIDENTE :

3475

D'accord. Alors, on reviendra sur cette question-là demain, puis on verra pour

l'ensemble des questions. Il reste huit personnes et deux minutes. Si une des personnes inscrites dans les huit personnes de la page 12 ne peut venir demain, je l'inviterais à déposer sa question, puis on va la traiter par écrit ou on la posera à votre place demain.

3480 Alors, je pense que ça ferme l'audience pour ce soir. On reprend demain à 9 h, ici, puis on va devoir fermer au plus tard à midi. Alors, bon repos. À demain !

3485 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

3490

LISE MAISONNEUVE, s. o.

3495